

République de Guinée
---oOo---
Travail - Justice - Solidarité



Ministère de l'Education Nationale et de la Recherche Scientifique

**DESCRIPTION DU PROGRAMME SECTORIEL
DE L'EDUCATION (PSE)
*2008 - 2015***

Conakry, octobre 2007

Liste des Acronymes

Acronymes

AFD
BET
CDMT
CDMTE
CEC
CN/PSE
CNE
CP
CPE
CRE
CSN
DSEE
DSRP
ÉNI
EPT
ET-FP
FAD
FC-PSE
FIMG
FKD
FSD
FTI
IMOA-EPT
IRE
ISSEG
LMD
LPSE
ME
MEN-RS
ONG
PACV
PADES
PASE
PDU
PEFP
PEPT 1
PSE
PTF
RESEN
SNIES
SSP
TBS
TIC

Significations

Agence Française de Développement
Bureau d'étude technique
Cadre des dépenses à Moyen Terme
Cadre des dépenses à Moyen Terme de l'Éducation
Centre d'Encadrement Communautaire
Coordination Nationale du PSE
Comité National de l'Éducation
Cours préparatoire
Comité Préfectoral de l'Éducation
Comité Régional de l'Éducation
Comité Stratégique National
Délégation Scolaire de l'Enseignement Élémentaire
Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
École Normale d'Instituteurs
Éducation Pour Tous
Enseignement Technique et Formation Professionnelle
Formation Arabe de Développement
Fonds du Programme Sectoriel de l'Éducation
Formation Initiale des Maîtres en Guinée
Fonds Koweïtien de Développement
Fonds Saoudien de Développement
Initiative Fast-Track
Initiative de mise en œuvre accélérée de l'EPT
Inspection Régionale de l'Éducation
Institut Supérieur des Sciences de l'Éducation de Guinée
Licence Maîtrise Doctorat
Lettre de Politique Sectorielle de l'Éducation
Manuel d'Exécution
Ministère de l'Éducation Nationale et de la Recherche Scientifique
Organisation Non Gouvernementale
Programme d'appui aux collectivités villageoises
Projet d'Appui au Développement de l'Enseignement Supérieur
Programme d'Ajustement Sectoriel de l'Éducation
Programme de Développement Urbain
Programme économique et financier public
Première Phase du Programme Éducation Pour Tous
Programme sectoriel de l'Éducation
Partenaires Techniques et Financiers
Rapport d'état du Système éducatif National
Service National des Infrastructures et Équipements Scolaires
Service Statistique et Planification
Taux Brut de Scolarisation
Technologie de l'Information et de la Communication

TABLE DES MATIÈRES

PRÉFACE	3
INTRODUCTION.....	5
CHAPITRE 1 : LETTRE DE POLITIQUE SECTORIELLE.....	7
1.1 Contexte.....	7
1.2 Principales priorités	8
1.3 Politiques de développement.....	9
1.3.1 Accès	9
1.3.2 Qualité	10
1.3.3 Gestion.....	12
1.4 Mesures de mise en œuvre	13
1.5 Indicateurs	13
CHAPITRE 2 : MODÈLE DE SIMULATION ET NOTE DE CADRAGE	14
2.1 Evaluation des dépenses associées aux scénarios de développement du système	16
2.2 Consolidation d'ensemble et une estimation des financements éventuels de l'IMOA	29
CHAPITRE 3 : CADRE DES DÉPENSES À MOYEN TERME (CDMT)	34
COMPOSANTE ACCES	36
COMPOSANTE QUALITE.....	42
COMPOSANTE GESTION.....	45
CHAPITRE 4 : MÉCANISMES, PROCÉDURES ET OUTILS DE MISE EN ŒUVRE	47
4.1. Cadre Partenarial	47
4.2. Fonds Commun	47
4.3. Pilotage du secteur et du Programme	48
4.4. Manuel d'Exécution du PSE	51
4.5. Revues et Evaluations	51
CONCLUSIONS - PERSPECTIVES	52

Annexes :

1. Cibles du PSE pour 2015
2. Cadre logique du PSE
3. Domaines d'intervention des PTF au cours de l'EPT 1 (2002-2007)
4. Cadre partenarial

PRÉFACE

Le faible niveau de scolarisation constitue un frein à l'effort de développement, notamment dans les zones rurales, où la vulgarisation des techniques de production exige un certain niveau d'éducation. A plus long terme, et d'une manière générale, la déficience de l'éducation peut se traduire par un faible niveau de compétitivité de la main d'œuvre et se révéler comme un obstacle aux investissements tant nationaux qu'étrangers. Le taux d'analphabétisme demeurant élevé en Guinée 62 pour cent de la population représente un handicap pour la valorisation des ressources naturelles du pays afin de faire reculer les frontières de la pauvreté.

C'est conscient de cet état de fait que l'Etat Guinéen s'est dotée d'une *Loi d'orientation de l'Éducation* en 1989, qui sert de cadre de référence aux différents plans de développement du secteur. Les principaux objectifs de cette loi visent : (i) l'allocation de ressources publiques suffisantes à l'éducation ; (ii) le développement équilibré du système, avec en priorité l'expansion de l'enseignement primaire ; (iii) l'amélioration de la qualité de l'éducation et ; (v) l'élimination des disparités entre zones urbaines et rurales d'une part, et entre filles et garçons d'autre part.

Ces objectifs sont poursuivis de nos jours dans le cadre de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté (SRP) et dans le Programme Sectoriel de l'Education (PSE) 2008-2015, qui sont conformes aux Objectifs du Millénaire pour le Développement. Ce programme s'inscrit aussi en droite ligne de la dynamique de la satisfaction des profondes aspirations pour le changement exprimées par la population guinéenne en général et de la jeunesse en particulier lors des événements de janvier-février 2007. Il tente d'apporter juste à temps une réponse adéquate aux interrogations et demandes de la société sur la raison sociale, économique et culturelle de l'éducation. C'est en cela que le PSE devra d'une part contribuer à l'atteinte de la scolarisation primaire universelle de qualité pour vaincre l'analphabétisme et ses corollaires, et d'autre part, améliorer la qualité et la pertinence de l'offre éducative au niveau post primaire pour la formation de cadres et agents compétents et capables de s'insérer harmonieusement dans la vie active.

La mise en œuvre du PSE sera au cœur des préoccupations des acteurs et partenaires de l'éducation au sein de laquelle l'instauration d'une culture d'imputabilité et de transparence servira de socle à une gouvernance participative. C'est le lieu de réitérer l'engagement du Gouvernement à privilégier la décentralisation et la participation communautaire, en vue de responsabiliser davantage les populations dans la prise en charge de l'éducation.

Le Gouvernement de la République de Guinée et les acteurs de l'éducation entendent mieux s'approprier des orientations et des démarches du Programme Sectoriel de l'Éducation et d'en assurer une mise en œuvre efficace, car c'est la seule voie d'opérer le plein changement souhaité par les populations.

Dans sa volonté de poursuivre et d'intensifier sa coopération avec ses partenaires et conformément à la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement, le Gouvernement a mis en place un Cadre de Partenariat. Il soutient également l'initiative du

Fonds Commun. Ces deux nouveaux instruments constituent la base d'une meilleure coordination et harmonisation des interventions dans le PSE.

Enfin, la Guinée étant élue depuis 2002 à l'initiative de mise en œuvre accélérée de l'EPT, son Gouvernement souhaite que le Programme Sectoriel de l'Education soit endossé pour accéder au Fonds Catalytique de l'IMOA-EPT.

Le Ministre de l'Education Nationale et de la Recherche Scientifique
Elhadj Ousmane SOUARÉ

INTRODUCTION

1. Le présent document est une description du Programme Sectoriel de l'Education (PSE) de la République de Guinée pour la période 2008-2015. Il donne une vue d'ensemble de l'état du système éducatif, des objectifs, des besoins de financement, ainsi que des dispositifs de mise en œuvre du PSE.
2. Pour son élaboration, l'on s'est appuyé d'une part sur les différents documents constitutifs du PSE (Lettre de politique sectorielle, Note de cadrage et d'arbitrage financier du secteur de l'éducation, Cadre logique du PSE (cf. Annexe 1), Cadre de Dépenses à Moyen Terme 2008-2010, Plans d'actions des composantes (Accès – Qualité – Gestion), Manuel d'exécution du PSE, Cadre partenarial du PSE et Lettre d'entente avec les PTF pour le Fonds Commun), et d'autre part, sur des documents pertinents tels que : (i) le RESEN 2004 ; (ii) le DSRP 2 ; (iii) les politiques spécifiques (de l'enseignement secondaire, de la formation initiale et continue des enseignants de l'élémentaire et du secondaire, de l'éducation des filles, de lutte contre le VIH/SIDA dans le secteur de l'Education, d'alphabétisation des adultes et d'éducation non formelle et enfin d'éducation à la citoyenneté) et ; (iv) le Rapport sectoriel 2006 de la revue du Programme EPT.
3. Depuis plus d'une quinzaine d'années, le Gouvernement guinéen a adopté et mis en œuvre plusieurs Plans et Programmes de développement du secteur de l'Education. Il s'agit notamment des Programmes sectoriels (soutenus par la Banque mondiale) comme les Programmes d'Ajustement Sectoriels de l'Education de 1990/2000 (les PASE 1 et 2, le PADES, le FIMG et le Programme Education Pour Tous phase 1 (PEPT 1) 2002/2008). A ces programmes sectoriels, se sont ajoutés de nombreux projets (localisés ou relatifs à quelques aspects du secteur) soutenus par des partenaires tels que l'USAID, l'Union européenne, la BAD, la BID, la KfW/GTZ, la JICA, l'AfD, l'UNESCO, l'UNICEF, le PAM, le FSD, le FKD, Aide et Action et Plan Guinée¹. En outre, vu les efforts du Gouvernement pour développer l'éducation, la Guinée a pu obtenir une éligibilité en fin 2002 à l'initiative pour la mise en œuvre accélérée de l'éducation pour tous (IMOA-EPT).
4. Le rapport d'état sur le système éducatif national (RESEN 2004) a établi que durant les quinze dernières années, le système guinéen de l'éducation et de la formation a enregistré bien des résultats positifs, mais il demeure néanmoins confronté à maints dysfonctionnements qui contribuent à réduire son efficacité et son efficience.
5. En substance, l'on retient que ce rapport met l'accent sur la nécessité d'améliorer la rétention des élèves et de corriger les disparités au primaire en vue d'atteindre la scolarisation primaire universelle de qualité. Une autre leçon importante du RESEN est que l'amélioration de la qualité de l'enseignement passera certes par une augmentation des moyens et du temps d'apprentissage, mais elle le sera sans doute plus par un meilleur arbitrage de l'allocation budgétaire en faveur du primaire et une amélioration de la gestion pédagogique et de la capacité du système à mieux transformer au niveau local les ressources existantes en résultats scolaires effectifs. Aussi, le niveau faible de rémunération des enseignants (les contractuels surtout) empêcherait la constitution progressive d'un corps d'enseignants suffisamment motivé pour assurer la qualité des services et pérenne pour construire une compétence professionnelle durable.

¹ Un tableau en annexe présente les domaines d'interventions des PTF

6. Tout en maintenant la primauté de l'achèvement universel du cycle primaire de qualité raisonnable, le développement harmonieux du système éducatif requiert une politique pertinente du post primaire en vue d'avoir une stratégie sectorielle équilibrée qui tient compte des besoins de développement économique et social du pays. C'est dans cette optique que la lettre de politique sectorielle de l'éducation (LPSE) a été révisée en prélude à l'élaboration d'un nouveau programme sectoriel.

7. Cette mise à jour intervient dans un cadre macroéconomique caractérisé par un environnement économique international et national défavorable. En effet, depuis 2002, le pays n'ayant pas de programme formel avec les partenaires au développement dont le Fonds monétaire international, la Banque mondiale, l'Union Européenne, etc., ne bénéficie pas de concours extérieurs importants. Le tissu industriel étant très peu développé avec le manque d'eau, d'énergie et de télécommunications, la Guinée importe l'essentiel des facteurs de production et même les denrées de première nécessité.

8. C'est dans ce contexte difficile que le Gouvernement poursuit la mise en œuvre de la stratégie de réduction de la pauvreté, en vue de rétablir les grands équilibres pour la stabilisation macroéconomique. Sur le plan politique et social, la Guinée est entrée dans un processus de changement vers une meilleure gouvernance, conséquence des revendications sociales de janvier-février 2007 pour une amélioration des conditions de vie des populations.

9. A cet égard, l'éducation est appelée à jouer un rôle de premier plan dans la production et la valorisation du capital humain. Le Programme Sectoriel devrait permettre de renforcer les capacités du secteur pour la réalisation des objectifs majeurs fixés par le deuxième Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté de juillet 2007 (DSRP2).

10. Le programme sectoriel de l'éducation (PSE) 2008-2015, qui découle de la lettre de politique, se fixe des objectifs cohérents avec ceux de l'IMOA en même temps qu'il décline des stratégies d'intervention adéquates et détermine les ressources nécessaires et leur mode de gestion pour la mise en œuvre de mesures et d'actions permettant d'accélérer l'atteinte des résultats escomptés.

11. Ce programme ambitieux mais légitime requiert la mobilisation de ressources importantes que les conditions actuelles de la Guinée ne permettent pas. Ce qui amène le Gouvernement à rechercher des financements complémentaires indispensables à la réalisation de l'ensemble des activités du programme. Le ré-endorsement du pays à l'initiative de l'IMOA-EPT pourra ainsi combler les écarts de financement après les apports des partenaires financiers extérieurs et les ressources nationales disponibles. Des efforts ont été consentis pour que la conception et la planification du PSE répondent aux critères de l'IMOA.

CHAPITRE 1 : LETTRE DE POLITIQUE SECTORIELLE

12. La Lettre de Politique Sectorielle de l'Education (LPSE) élaborée par le MENRS est l'aboutissement d'un processus de réflexion sur les problèmes et défis majeurs du secteur de l'éducation, dont les résultats ont été consignés dans les politiques spécifiques relatives aux différentes dimensions du système. Ces politiques constituent l'ossature de la LPSE. A ce niveau, il convient de mentionner entre autres : (i) la politique d'éducation et de scolarisation des filles ; (ii) la politique de formation initiale et continue des enseignements du primaire et du secondaire ; (iii) les politiques de développement des enseignements secondaire et technique ; et (iv) la politique de cogestion des écoles avec les collectivités locales.

13. La LPSE a fait l'objet d'échanges et de discussions non seulement au sein du système de l'éducation, mais aussi avec d'autres départements ministériels, institutions républicaines et la société civile. Après un processus participatif et itératif, la LPSE a été finalisée et jugée satisfaisante lors de la revue conjointe Gouvernement-PTF tenue en juin 2007. Elle consacre la volonté politique des autorités compétentes guinéennes d'accorder une priorité accrue au secteur de l'éducation et de la formation d'une part, d'adopter une nouvelle approche sectorielle pouvant contribuer à un développement soutenu du système, d'autre part.

1.1 Contexte

14. La LPSE couvre la période du Programme Sectoriel de l'Education (2008-2015). Elle s'inspire de la Déclaration de Politique Educative de Septembre 1989, de la Loi d'Orientation du Système Educatif (1998), des Recommandations des Conférences Mondiales de l'Education (Jomtien 1990, Dakar 2000, Bamako 2000, Paris 2005), de la Déclaration des Objectifs du Millénaire pour le Développement, des politiques thématiques du système éducatif guinéen et de la Loi d'Orientation de la recherche. Elle tient compte également des leçons tirées de la première phase du Programme Education Pour Tous (PEPT1) et des recommandations issues du Rapport d'Etat du Système Educatif National (RESEN, 2004).

15. Elle prend en considération les fortes aspirations au changement pour l'amélioration de la qualité de la vie exprimée durant la crise sociale de janvier-février 2007 par l'ensemble des populations guinéennes en général et la couche juvénile en particulier. Dans la réalisation de ces aspirations légitimes, la mise en œuvre des réformes de l'éducation est un levier déterminant pour la formation de citoyens responsables capables de s'insérer positivement dans le processus de développement socio-économique.

16. Au cours de la mise en œuvre du PEPT 1, la Guinée a fait des progrès significatifs en matière de couverture scolaire à tous les niveaux, traduisant une poursuite des tendances d'évolution depuis le PASE 1 (Programme d'Ajustement Sectoriel de l'Education, 1990-1994) et reflétant en partie les effets bénéfiques des investissements dans le secteur de l'éducation par le Gouvernement, l'assistance bi et multilatérale, la participation des communautés locales et le développement de l'enseignement privé.

17. Les Taux Bruts de Scolarisation (TBS) ont connu une réelle augmentation en passant au primaire de 34 pour cent à 78 pour cent entre 1990 et 2006, au premier cycle du secondaire de 12 pour cent en 1990 à 43 pour cent en 2006, celui du second cycle du secondaire de 5 à 23 pour cent sur la même période. Dans l'enseignement technique et professionnel, le nombre

d'élèves pour 100 000 habitants a augmenté, en moyenne, de 90 en 1990 à 180 en 2003 et le nombre d'étudiants à l'enseignement supérieur pour 100 000 habitants est passé de 87 à 270 en moyenne, durant la même période. En termes d'équité, le TBS des filles au primaire par exemple a évolué de 63 à 70 pour cent entre 2001-2002 et 2005-2006. De même, le TBS en zone rurale est passé de 43 pour cent à 51% pour la même période.

18. La mise en œuvre du PEPT 1 a également permis d'obtenir des résultats importants en matière de formation initiale et continue des enseignants et chercheurs, la production et l'acquisition de manuels, ouvrages, matériels didactiques et de laboratoires, la rénovation curriculaire de nombreux programmes d'enseignement dans les différents cycles basés sur l'approche par compétences, la disponibilité des résultats de nombreuses études et évaluations. L'effectif des personnels enseignants au primaire a connu une progression remarquable grâce à une politique de formation-contractualisation et de recrutement des enseignants. La mise en place d'un cadre institutionnel et de procédures de gestion décentralisée et déconcentrée a permis une plus grande responsabilisation des structures de formation et de recherche.

19. Malgré ces progrès, le système éducatif reste confronté à un défi d'amélioration des performances pour atteindre les objectifs d'une éducation de qualité.

20. Les déficits se traduisent par : (i) une allocation insuffisante de ressources budgétaires pour le système éducatif en général et des arbitrages peu efficaces ; (ii) un taux insuffisant de rétention scolaire, notamment au primaire et au premier cycle du secondaire; (iii) une faiblesse des capacités d'accueil et des conditions d'enseignement, surtout dans les cycles post primaires; (iv) des disparités d'ordre géographique, de genre et de revenus en matière de scolarisation et de rendement scolaire; (v) une pléthore d'élèves et d'étudiants par groupe pédagogique, notamment en zone de forte concentration démographique; et (vi) une multiplicité d'approches pédagogiques et de formation des enseignants dont l'impact dans la classe n'est pas évidente.

21. L'ensemble de ces préoccupations nécessite un réajustement des priorités et des objectifs stratégiques de l'éducation. Ce processus doit être de nature participative et inclure toutes les parties prenantes et les partenaires qui interviennent dans le secteur.

1.2 Principales priorités

22. La vision du Programme Sectoriel de l'Education (PSE), en relation avec la stratégie de réduction de la pauvreté et les objectifs du millénaire pour le développement, se situe dans l'articulation des objectifs suivants :

- Soutenir le système éducatif pour favoriser la croissance économique, considérée comme le principal moteur de la réduction à terme de la pauvreté ;
- Cibler des actions pour permettre progressivement de corriger les disparités liées au genre, aux zones, aux revenus et éviter l'exclusion ;
- Elaborer une stratégie à même de produire du capital humain qui réponde aux demandes des secteurs informel et moderne de l'économie pour offrir une éducation de qualité à tous les apprenant(e)s à travers un meilleur dispositif de gestion du rendement du système éducatif, l'accroissement de l'accès à tous les niveaux et un meilleur suivi de l'amélioration de l'enseignement et de l'apprentissage.

23. Le Gouvernement entend, ainsi, orienter ses actions vers les options stratégiques suivantes :

- Conforter les progrès de l'éducation de base par l'amélioration de la couverture et de la rétention, de la qualité des apprentissages et la correction des disparités à tous les niveaux ;
- Développer des mécanismes de régulation des flux entre les différents paliers du système éducatif par : (i) un arbitrage conséquent entre quantité et qualité; (ii) l'introduction de la formation professionnelle de courte durée à la fin du primaire et du premier cycle du secondaire ;
- Intensifier la formation des enseignants polyvalents du secondaire en s'inspirant des expériences réussies dans la formation initiale des maîtres du primaire et former des enseignants et chercheurs de qualité en nombre suffisant pour répondre aux besoins de l'enseignement technique professionnel et de l'enseignement supérieur ;
- Capitaliser et généraliser les expériences réussies en matière de participation communautaire dans la gestion de l'école et de planification du développement de l'éducation au niveau déconcentré ;
- Elaborer et mettre en œuvre un plan sectoriel de renforcement des capacités institutionnelles, organisationnelles et individuelles en vue d'une transformation plus efficace des intrants en résultats ;
- Intensifier la lutte contre l'analphabétisme à travers des programmes d'alphabétisation et d'éducation non formelle.

24. Par ailleurs, le PSE contribuera à la lutte contre les formes intolérables de travail des enfants se livrant à des travaux marginaux par le développement des structures de récupération et de scolarisation.

25. A tous les niveaux de l'éducation, le Gouvernement accordera une attention particulière aux préoccupations transversales relatives à la lutte contre la propagation du VIH/SIDA, à la promotion de l'équité, à l'éducation civique, environnementale, artistique et sportive.

1.3 Politiques de développement

26. Le PSE se développe selon trois composantes : l'accroissement de l'accès, l'amélioration de la qualité et le renforcement de la gestion.

1.3.1 Accès

27. L'objectif primordial de cette composante est d'atteindre un taux d'accès en première année de 100 pour cent en 2010 pour un taux d'achèvement primaire de 88 pour cent en 2015. Pour y parvenir, le développement de la carte scolaire, la sensibilisation des communautés, l'incitation à la demande de scolarisation, l'amélioration du taux de rétention et la généralisation des expériences positives pour le maintien des enfants à l'école, et de la jeune fille en particulier, seront assurés.

28. L'accroissement des capacités d'accueil se fera à travers la réalisation d'un programme de construction/réhabilitation d'infrastructures et d'équipements en capitalisant sur les approches réussies. Dans cette même optique, la normalisation des écoles à cycle incomplet, l'amélioration de la pratique des classes multigrades et la réduction progressive de la double vacation dans les zones de forte concentration démographique seront poursuivies. Des subventions publiques seront allouées à l'enseignement privé en fonction des critères et des modalités qui seront définis.

29. Le Gouvernement mettra en place des mécanismes de régulation des flux d'élèves entre les différents niveaux d'enseignement pour assurer un développement cohérent et équilibré du système. Des dispositions seront ainsi envisagées pour une meilleure gestion des taux de transition entre les différents cycles, du primaire au supérieur. Les sortants du primaire et du secondaire bénéficieront de formations professionnelles courtes d'insertion (post primaire et post collège). L'implantation de ces nouvelles filières de formation courte exige des investissements importants en termes d'information et de sensibilisation, d'assistance technique, de ressources humaines, d'infrastructures et d'équipements.

30. A l'horizon 2015, un doublement des effectifs d'élèves sera enregistré au niveau de l'enseignement secondaire général et technique. Cette forte croissance nécessite l'amélioration des capacités d'accueil dans les zones rurales et de forte concentration démographique. Aussi, les effectifs d'apprenants et d'étudiants de l'enseignement technique classique et de l'enseignement supérieur devront-ils être en relation avec les besoins de l'emploi. Des approches alternatives (formation à distance, promotion de l'enseignement supérieur privé, etc.) seront soutenues.

31. Dans le cadre de la poursuite des actions d'alphabétisation, des subventions publiques seront octroyées aux ONG et prestataires privés pour appuyer leurs initiatives dans ce domaine.

1.3.2 Qualité

32. L'amélioration de la qualité de l'éducation et de la recherche constitue un défi majeur à relever. Les actions à mener doivent être mieux ciblées et orientées vers la qualification des apprentissages visant à former des élèves et étudiants aptes à s'insérer dans la vie active. Les approches pertinentes des projets éducatifs du PEPT1 dans les domaines de développement de la petite enfance, de formation initiale et continue des enseignants, des apprentissages et de leur suivi-évaluation, des réformes curriculaires, de production/acquisition de manuels et matériels didactiques seront capitalisées et exploitées en un système cohérent et soutenable ayant un impact réel dans la salle de classe.

33. Le Gouvernement accordera une attention soutenue au développement de l'éducation préscolaire à l'échelon national avec un accent particulier sur les centres d'encadrement communautaire, intégrant des aspects éducatifs, nutritionnels et sanitaires.

34. Sur la base de l'expérience actuelle, le Gouvernement veillera au respect des critères de sélection des candidats à la formation des enseignants du primaire. La formation initiale des enseignants en nombre suffisant dans les Ecoles Normales d'Instituteurs sera renforcée sur le plan de la qualité (respect du calendrier et des normes de formation, implantation des nouveaux modules, renforcement de l'encadrement de la formation pratique, etc.), en vue d'améliorer les compétences professionnelles des futurs maîtres.

35. La formation continue sera poursuivie à travers la généralisation des expériences réussies, notamment les projets d'école et d'établissement et l'encadrement de proximité des maîtres.

36. Face à l'expansion rapide de l'enseignement secondaire, la mise en place d'un dispositif de formation initiale intensive et continue de professeurs polyvalents pour les collèges et lycées permettra de répondre aux besoins urgents en personnels enseignants. Aussi, dans la perspective de la diversification des filières au secondaire, un accent particulier sera mis sur le développement des enseignements scientifiques et technologiques.

37. L'implantation de nouvelles filières professionnelles du post primaire et post collège étant une innovation dans le système éducatif guinéen, un plan de recrutement et de formation de personnels enseignants spécialisés sera mis en œuvre pour garantir le succès de cette initiative.

38. La réussite de la réforme de l'enseignement supérieur dans le cadre du «LMD» (Licence Maîtrise Doctorat) passera également par le recrutement et la formation de personnels enseignants et de recherche compétents en vue de relever le niveau de la qualité des enseignements.

39. Le renforcement des capacités de l'Institut Supérieur des Sciences de l'Éducation de Guinée pour la formation des enseignants et des personnels d'encadrement du secondaire et des ENI figurera parmi les actions prioritaires du Gouvernement.

40. Tirant les leçons des évaluations des apprentissages des élèves et eu égard aux difficultés d'insertion socio-professionnelle des diplômés des établissements professionnels et de l'enseignement supérieur, le Gouvernement entend mettre en œuvre des mesures concrètes visant à faire acquérir des compétences requises par les apprenants de chaque palier du système éducatif. Ces mesures concernent, entre autres : (i) la mise en œuvre des programmes bâtis selon l'approche par compétences ; (ii) l'augmentation du temps d'apprentissage ; (iii) l'amélioration du niveau de compétences des élèves en lecture et en calcul ; (iv) le renforcement du dispositif d'encadrement, de suivi et d'évaluation des apprentissages ; (v) l'intégration des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) dans l'éducation ; et (vi) le développement du partenariat impliquant les secteurs privé, public et informel.

41. Le français étant la langue d'enseignement, sa maîtrise par les élèves et étudiants fera l'objet d'activités visant le renforcement des aptitudes de communication en langue française.

42. Le Gouvernement envisage l'utilisation des langues nationales dans le processus d'amélioration des apprentissages dès les premières années de scolarité des élèves.

43. L'acquisition des équipements et des intrants pédagogiques constituera un point d'application important pour l'amélioration des conditions d'enseignement apprentissage à travers : (i) la disponibilité des manuels scolaires et matériels didactiques ; (ii) l'aménagement des coins-lecture et des bibliothèques ; (iii) le développement de laboratoires ; (iv) la mise en place d'un système de maintenance des équipements et des infrastructures scolaires ; (v) l'appui à l'insertion socioprofessionnelle des diplômés ; (vi) la création et le développement des centres d'accès Internet et leur équipement ; et (vii) le financement adéquat des activités de recherche et d'innovation.

1.3.3 Gestion

44. Tout en s'engageant à rehausser le financement public du secteur (à 22 pour cent, au moins des ressources intérieures), le Gouvernement mettra en place une série de mesures permettant d'améliorer l'efficacité, l'équité et la transparence dans la gestion des dépenses publiques afin d'assurer une bonne gouvernance à travers : (i) l'introduction de l'approche budget programme sur la base d'un cadre de dépenses à moyen terme; (ii) le renforcement des mécanismes de mise à disposition des ressources financières aux niveaux central et déconcentré de l'éducation; (iii) l'appui aux projets d'école et d'établissement et aux plans préfectoraux et communaux de développement de l'éducation sur la base d'un plan stratégique de développement du secteur ; et (iv) l'octroi de subventions pour la promotion des établissements d'enseignement privé.

45. Pour atteindre l'objectif d'une scolarisation primaire universelle de qualité, la part du budget de l'État consacrée à l'enseignement élémentaire sera relevée à 50 pour cent des dépenses courantes de l'éducation, d'ici 2015.

46. Le Gouvernement poursuivra également la qualification de la gestion du système éducatif par le biais de la participation communautaire et du secteur privé, notamment par le renforcement de l'implication des Associations des Parents d'Elèves et Amis de l'Ecole dans la prise de décision, la mobilisation et la gestion des ressources destinées aux écoles.

47. La restructuration des services centraux et déconcentrés de l'éducation s'inscrit parmi les activités prioritaires à conduire pour améliorer le rendement du système.

48. La décentralisation a été proclamée comme politique gouvernementale visant le renforcement de la bonne gouvernance à la base. Cette démarche, dans le secteur éducatif, bénéficiera du soutien nécessaire à la concrétisation du transfert de ressources et de responsabilités aux collectivités locales dans la gestion de l'école.

49. Aussi, les capacités de gestion des ressources humaines, matérielles et financières des structures seront renforcées par le biais de formations adaptées et l'utilisation d'outils modernes de gestion. Le Gouvernement poursuivra l'assainissement du fichier du personnel enseignant. Il adoptera des mesures incitatives, notamment : (i) l'application du statut particulier des enseignants et chercheurs ; (ii) l'introduction de primes aux enseignants en zones difficiles ; ainsi que (iii) la construction de logements d'enseignants. Il veillera également au recrutement et à la prise en charge à temps des nouveaux maîtres et de leur fonctionnarisation progressive.

50. Le dispositif de pilotage du système éducatif favorisera le développement d'initiatives par les acteurs des structures d'exécution, les partenariats et les espaces de concertation. L'existence de tableaux de bords à chaque niveau d'exécution (central, préfectoral et écoles) permettra de réaliser un suivi-évaluation des différentes actions. La mise en place d'une stratégie de communication du secteur incluant les TIC facilitera la circulation de l'information et la mise en synergie des actions des différents intervenants.

51. Pour bâtir une vision partagée du programme sectoriel et favoriser une meilleure coordination des interventions, le Gouvernement, en collaboration avec l'ensemble des partenaires techniques, financiers et sociaux, mettra en place un cadre de coopération dynamique.

1.4 Mesures de mise en œuvre

52. L'exécution du PSE sera ancrée au sein des structures pérennes des Ministères en charge de l'Éducation et de la Petite Enfance. Les directions techniques, les unités de projet, les services d'appui au niveau central, les services déconcentrés ainsi que les établissements d'enseignement et de recherche seront responsabilisés dans l'exécution des activités du programme.

53. Le renforcement des capacités des différentes structures impliquées sera envisagé dans les domaines ci-après : (i) la formation en management/leadership et en suivi-évaluation ; (ii) les conditions de travail (construction et équipement du siège des services centraux de l'éducation, construction-réhabilitation et équipement des bureaux des structures déconcentrées) ; (iii) les moyens logistiques; et (iv) les ressources humaines, matérielles et financières nécessaires au fonctionnement.

1.5 Indicateurs

54. A la lumière des objectifs majeurs de la politique de développement de l'éducation, les indicateurs de performance par rapport à l'horizon 2015 sont définis ainsi qu'il suit :

- Le taux d'accès en 1^{ère} année du primaire sera de 100 pour cent en 2015 (75 pour cent en 2005)
- Le taux d'achèvement du cycle primaire sera de 88 pour cent en 2015 (55 pour cent en 2005)
- Le taux de transition du primaire au collège passera de 78 pour cent en 2005 à 60 pour cent en 2015
- Le taux de transition du collège au lycée passera de 93 pour cent en 2005 à 38 pour cent en 2015
- Les dépenses courantes d'éducation en pourcentage des ressources propres de l'Etat atteindront 22 pour cent en 2015 (14,4 pour cent en 2005)
- La part du primaire dans le total des dépenses d'éducation atteindra 50 pour cent en 2015 (39,6 pour cent en 2005).

55. La volonté politique exprimée dans la LPSE ainsi que les principales orientations dégagées par celle-ci, ont été nettement confirmées par le DSRP 2. En effet, en tant que cadre de politique socioéconomique de la République de Guinée, le DSRP a retenu entre autres : (i) d'augmenter la part des dépenses de budget consacrée à l'éducation ; (ii) de donner la priorité à la scolarisation universelle au primaire dans un cadre de développement équilibré du secteur ; (iii) de corriger progressivement les disparités éducatives ; et (iv) de faire du capital humain un levier de développement.

56. Ainsi donc, la LPSE a servi de base de travail en vue d'élaborer un modèle de simulation et de Cadrage financier pour le développement du secteur sur la période 2008-2015.

CHAPITRE 2 : MODÈLE DE SIMULATION ET NOTE DE CADRAGE

57. Le premier modèle de simulation pour l'éligibilité de la Guinée au FTI a été élaboré en 2003, avec l'appui du Pôle de Dakar. Une équipe nationale multisectorielle a participé à la construction de ce modèle. Elle a bénéficié de formations en vue de mieux l'outiller pour cet exercice. Le processus a également permis de redynamiser la Cellule CDMT du système de l'éducation et d'engager des actions visant le renforcement de ses capacités. C'est en s'appuyant sur cette expérience que le présent modèle de simulation financière a été développé par l'équipe nationale, accompagnée par des consultants. A cet effet, plusieurs ateliers de partage ont été organisés avec la participation : (i) des cadres du système éducatif aux niveaux central et déconcentré ; (ii) de la primature et des départements ministériels des finances, du plan, de la fonction publique ; (iii) de l'Assemblée nationale ; (iv) des partenaires sociaux ; et (v) des partenaires techniques et financiers.

58. La validation du modèle a eu lieu lors de la mission conjointe Gouvernement/PTF de supervision du PEPT en juin 2007. Elle a été suivie de l'élaboration de la note de cadrage sur les arbitrages pour la politique éducative sectorielle à moyen terme.

59. Le modèle de simulation du PSE a été construit sur la base du RESEN 2004. Il a fait l'objet d'une mise à jour récente par l'intégration de compléments afin de mieux prendre en compte les évolutions de ces dernières années, tant dans le fonctionnement du système que dans son contexte macroéconomique.

60. Le présent cadrage vise à illustrer une approche systématique qui intègre les implications en matière de coûts et de financement pour évaluer les différentes options. L'idée est de réduire l'éventail des choix possibles à ceux qui rendraient maximum les résultats obtenus, compte tenu de la disponibilité des ressources (nationales ou provenant de l'aide extérieure). C'est ainsi qu'il a été retenu une perspective de moyen terme en ciblant l'année 2015, par ailleurs, année de référence pour la communauté internationale.

61. En outre, le programme de développement sectoriel entend répondre aux problèmes les plus importants du secteur dans une perspective d'équilibre : (i) sur le plan quantitatif entre les différents niveaux et types d'enseignement ; et (ii) entre les dimensions de quantité (couverture) et de qualité des services offerts. Si l'objectif principal reste l'achèvement universel du primaire avec des services de qualité améliorée, d'autres objectifs importants ne sont pas pour autant négligés. Ainsi, une dimension importante est accordée à l'expansion de la couverture du 1^{er} cycle secondaire dans la perspective de progresser vers une couverture large d'un système offrant à un grand nombre de jeunes, dix années de scolarité. Les autres dimensions à considérer concernent : (i) la petite enfance et l'enseignement préscolaire ; (ii) les programmes de formation professionnelle et technique visant à impartir aux jeunes les compétences appropriées pour leur insertion dans la société ; et (iii) l'amélioration de l'enseignement supérieur pour répondre, en quantité et en qualité, aux demandes de l'économie et aux besoins de la société.

62. Le tableau 1, ci-après, propose une hiérarchie des priorités pour le développement global du secteur et pour introduire les arbitrages nécessaires.

Tableau 1 : Grands domaines de priorité pour le développement du secteur de l'éducation

Sous secteur	Priorité dans la dimension de la quantité	Priorité dans la dimension de la qualité et de l'équité	Observations en matière de financement et de mise en œuvre
Finances publiques	Augmenter la priorité pour l'éducation (de 14 à plus de 20 % des dépenses courantes de l'Etat)		Accord sur mobilisation des ressources à moyen terme avec Plan et Finances
Niveau préscolaire	Désirable pour préparer les enfants à réussir dans le primaire : augmenter autant que possible la couverture (30 % en 2015) . Urbain : développement raisonné en s'appuyant notamment sur le privé . Rural : Développer des services communautaires	Augmenter la couverture en fonction des ressources disponibles au bénéfice des enfants vulnérables	. Explorer les modalités de mise en œuvre et définir des critères de ciblage des populations pour le communautaire . Réduire le coût unitaire du préscolaire public urbain
Enseignement primaire	Considéré comme un droit fondamental de l'enfant; l'achèvement universel d'ici 2015 est un objectif fort pour le système	. Réduire le % des personnels d'appui dans les établissements et les services . Recrutement d'enseignants contractuels rémunérés selon la nouvelle grille	. Instaurer prime pour zone difficile et définir les critères de détermination des zones difficiles et du niveau de la prime
Premier cycle secondaire général	Couverture accrue autant qu'il est possible pour aller vers un premier cycle pour tous les jeunes et répondre à l'augmentation du nombre des sortants du primaire	* Améliorer l'efficacité du système . Recrutement d'enseignants contractuels selon la nouvelle grille . Améliorer la rétention en cours de cycle * Améliorer les conditions d'études . Réduire de façon significative la taille des classes, aujourd'hui de 89 élèves	Il sera probablement difficile d'atteindre la couverture universelle étant donnée l'échelle de l'augmentation que cela impliquerait
Second cycle secondaire général	Maîtriser l'expansion en tenant compte du nombre de ceux qui auront accès au supérieur	Réduire de façon significative la taille des divisions pédagogiques	
Enseignement technique et Formation professionnelle	. Nombres formés fonction des demandes (en quantité/en qualité) de l'économie guinéenne . Développer la formation professionnelle d'insertion pour améliorer la productivité du travail dans le secteur informel et accompagner la régulation des flux, notamment après le brevet	Améliorer l'offre d'enseignement technique dans les secteurs primaire et secondaire et intégrer le privé à la stratégie de l'Etat, notamment dans les formations tertiaires	. Observatoire des entrées dans la vie active pour assurer le pilotage . Difficulté de développer une formation professionnelle d'insertion avec tous les partenaires économiques nationaux à une échelle large
Enseignement supérieur	Nombres formés fonction des demandes (en quantité/en qualité) de l'économie guinéenne	. Rénover les infrastructures et augmenter les dépenses par étudiant dans toutes les filières . Opportunité de l'enseignement à distance pour la qualité des études et comme formule autonome	. Observatoire des entrants dans la vie active pour assurer le pilotage . Ciblage des aides aux étudiants et contrôle des études à l'étranger

63. Notons aussi que, si dans cette simulation les aspects de soutenabilité financière à moyen terme sont examinés, des limitations en termes de mise en œuvre vont aussi inévitablement exercer une influence sur le rythme auquel le secteur pourra en fait se développer. Dans cette simulation, la question des capacités de mise en œuvre ne sera abordée que de façon générale, étant donné qu'un plan de renforcement des capacités est en cours de préparation, et devra s'intégrer au CDMT.

2.1 Evaluation des dépenses associées aux scénarios de développement du système

64. Le modèle de simulation utilisé pour évaluer ce que pourraient être les dépenses courantes et en capital a été adapté pour répondre aux spécificités du système éducatif guinéen et aux instruments de politique éducative éventuellement envisagés pour répondre aux défis de la période à venir. Il permet d'illustrer les différents arbitrages auxquels est par nature confronté le décideur politique en charge de conduire le développement du système éducatif et ainsi d'instruire les choix nécessaires.

65. Les différents scénarios sont organisés de façon séquentielle depuis ce qu'on peut penser spontanément comme plus ou moins souhaitable pour le développement du système (sans tenir compte des contraintes en matière de ressources financières et de mise en œuvre), vers ce qui est possible, compte tenu de ces contraintes, sachant que celles-ci manifestent toujours quelques degrés de liberté dans la mesure où certaines possibilités de variation peuvent généralement exister à la marge.

66. Le tableau ci-dessous présente un résumé des différents scénarios effectués en documentant, outre la mobilisation des ressources (y compris celles qui seraient potentiellement susceptibles de provenir de l'aide extérieure dans le contexte de l'MOA), les principales caractéristiques de chaque cycle d'études, leur couverture quantitative, les principaux éléments définissant les conditions d'enseignement, ainsi que les dépenses courantes et en capital correspondantes.

Tableau 2 : Dépenses courantes selon différents scénarios de développement du secteur, 2005-2015					
	2005	2015			
		Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3	Scénario 4
Mobilisation des ressources nationales					
Pression fiscale	12,1 %	16,0 %	16,0 %	16,0 %	16,0 %
Priorité pour l'éducation	14,0 %	20,0 %	20,0 %	22,0 %	22,0 %
Ressources pour le secteur	203,515	595,714	595,714	655,286	655,286
Dépenses courantes					
Précolaire					
% Couverture	15,4 %	35,0 %	35,0 %	30,6	30,6
Nombre total d'enfants scolarisés	75 682	186 000	186 000	163 000	163 000
Nombre dans communautaire	10 575	92 000	92 000	70 000	70 000
Dépenses courantes	0,166	6,976	6,976	6,683	6,683
Base 1, Primaire					
Taux d'accès en première année (%)	75,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0%	100,0%
Proportion de redoublants (%)	8,7 %	9,0 %	9,0 %	9,0%	9,0%
Taux d'achèvement (%)	55,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0%	88,0%
% élèves dans le privé	22,2 %	15,0 %	15,0 %	15,0%	15,0%
Nombre d'élèves dans le public	938 371	2 046 983	2 046 983	2 046 983	1 924 164
Nombre d'élèves par enseignant	51,3	40,0	45,0	45,0	45,0
Nombre d'enseignants dans le public	18 308	51 244	45 539	45 539	42 826
Nombre d'enseignants permanents	7 598	5 603	5 603	5 603	5 603
Nombre d'enseignants contractuels	10 710	45 641	39 936	39 936	37 223
Rémunération des enseignants permanents (PIB/hab.)	2,4	3,3	3,3	3,3	3,3
Rémunération des enseignants contractuels (PIB/hab.)	1,2	2,9	2,9	2,9	2,9
Masse salariale enseignants (dont primes zones difficiles)	42,610	253,294	225,511	225,511	212,303
Autres dépenses courantes hors salaires enseignants (% du total)	44,2 %	34,0 %	34,0 %	34,0%	34,0%
% personnel d'appui	22,5 %	13,0 %	13,0 %	13,0%	13,0%
% dépenses pédagogiques	21,6 %	21,0 %	21,0 %	21,0%	21,0%
Masse des autres dépenses courantes hors salaires	33,7	130,5	116,2	116,2	109,4
Dépenses courantes	76,310	390,551	347,713	347,713	327,347
Base 2, Collège					
Taux de transition 6ème-7 ^{ème}	77,7 %	78,0 %	78,0 %	60,0 %	60,0 %
% de survie en cours de cycle	62,0 %	80,0 %	80,0 %	75,0 %	75,0 %
Proportion de redoublants (%)	15,9 %	10,0 %	10,0 %	10,0 %	10,0 %
Taux d'achèvement du cycle (%)	24,2 %	62,4 %	62,4 %	45,0 %	39,6 %
Nombre d'élèves	311 042	881 727	881 727	659 411	580 282
% d'élèves dans le privé	12,1 %	12,0 %	12,0 %	12,0 %	12,0 %

Nombre d'élèves dans le public	273 403	775 920	775 920	580 282	510 648
Nombre d'élèves par division pédagogique	88,9	50,0	50,0	55,0	55,0
Nombre d'enseignants dans le public	5 760	24 623	24 623	16 740	14 731
Nombre d'enseignants permanents	2 617	1 930	1 930	1 930	1 930
Nombre d'enseignants contractuels	3 143	22 693	22 693	14 810	12 802
Rémunération des enseignants permanents (PIB/hab.)	3,3	4,5	4,5	4,5	4,5
Rémunération des enseignants contractuels (PIB/hab.)	2,5	4,0	4,0	4,0	4,0
Masse salariale enseignants	22,939	139,856	139,856	95,519	84,219
Autres dépenses courantes hors salaires enseignants (% du total)	44,0 %	40,0 %	40,0 %	40,0 %	40,0 %
Masse des autres dépenses courantes hors salaires enseignants	18,023	93,237	93,237	63,679	56,146
Dépenses courantes	40,962	234,682	234,682	160,284	141,323
Secondaire Général, Lycée					
Taux de transition 3ème-2 nd e	92,9 %	93,0 %	93,0 %	36,0%	38,0 %
% de survie en cours de cycle	41,0 %	80,0 %	80,0 %	80,0%	80,0 %
Taux d'achèvement du cycle (%)	9,1 %	46,4 %	46,4 %	13,0%	12,0 %
Nombre d'élèves	104 669	419 586	419 586	117 130	108 801
% d'élèves dans le privé	14,0 %	14,0 %	14,0 %	14,0%	14,0 %
Nombre d'élèves dans le public	90 015	360 844	360 844	100 732	93 569
Nombre d'élèves par division pédagogique	95,0	55,0	55,0	50,0	50,0
Nombre d'enseignants dans le public	1 730	11 153	11 153	3 425	3 181
Nombre d'enseignants permanents	888	655	655	655	655
Nombre d'enseignants contractuels	842	10 499	10 499	2 770	2 527
Rémunération des enseignants permanents (PIB/hab.)	3,3	4,5	4,5	4,5	4,5
Rémunération des enseignants contractuels (PIB/hab.)	2,5	4,0	4,0	4,0	4,0
Masse salariale enseignants	6,966	73,249	73,249	22,863	21,275
Autres dépenses courantes hors salaires enseignants (% du total)	41,0 %	40,0 %	40,0 %	45,0%	45,0 %
Masse des autres dépenses courantes hors salaires enseignants	4,841	48,833	48,833	18,706	17,407
Dépenses courantes	11,806	124,070	124,070	42,245	39,311
Enseignement technique					
Nombre d'élèves	10 923	18 000	18 000	18 000	18 000
Nombre d'élèves du privé	3 127	6 000	6 000	6 000	6 000
% subvention du privé	0 %	15 %	15 %	15 %	15 %
Coût unitaire du public (PIB/hab.)	0,70	0,75	0,75	0,75	0,75
Dépenses courantes	9,989	15,769	15,769	15,769	15,769

Formation professionnelle d'insertion					
% sortants du primaire pris en formation d'insertion	0 %	20 %	20 %	20 %	20 %
Coût unitaire (PIB/hab.)	0	0,30	0,30	0,30	0,30
% sortants du collège pris en formation d'insertion	0 %	30 %	30 %	30 %	30 %
Coût unitaire (PIB/hab.)	0	0,50	0,50	0,50	0,50
Dépenses courantes	0	9,772	9,772	30,469	25,304
Formation des enseignants					
Nombre en formation	2 490	5 078	3 916	3 916	4 496
Dépenses courantes	6,304	17,380	13,405	13,405	15,389
Enseignement supérieur					
Etudiants pour 100 000 habitants	339	339	339	339	339
Nombre d'étudiants	29 348	38 719	38 719	38 719	38 719
Nombre d'étudiants dans le privé	2 020	8 000	8 000	8 000	8 000
Nombre d'étudiants dans le public présentiel	26 721	24 719	24 719	24 719	24 719
Nombre d'étudiants dans formule à distance	607	6 000	6 000	6 000	6 000
Coût unitaire pédagogique du public (PIB/hab.)	0,83	1,40	1,40	1,40	1,40
Coût unitaire social (PIB/hab.)	0,36	0,20	0,20	0,20	0,20
Dépenses d'administration en % des dépenses pédagogiques	21,2 %	10,0%	10,0 %	10,0 %	10,0 %
Dépenses courantes pour étudiants en Guinée	50,393	74,896	74,896	74,896	74,896
Dépenses à l'étranger en % des dépenses courantes locales	6,6 %	4,0%	4,0 %	4,0 %	4,0 %
Dépenses d'appui à la recherche	0	2,256	2,256	2,256	2,256
Dépenses courantes	53,712	80,148	80,148	80,148	80,148
Enseignement non formel, alphabétisation					
Dépenses courantes	4,266	16,560	16,560	16,560	16,560
Total des dépenses courantes	203,515	895,908	849,095	713,831	660,830
Gap total sur dépenses courantes		300,194	253,381	58,545	5,545
Dépenses en capital moyennes annuelles (millions \$US de 2005)					
Primaire					
Coût unitaire de construction		12 000	11 000	11 000	11 000
Nombre de salles à construire par an		3 275	2 704	2 605	2 340
Dépenses en Capital (y compris système et entretien)		45,6	35,3	34,2	31,0
Secondaire 1, Collège					
Coût unitaire de construction		12 000	12 000	12 000	12 000
Nombre de salles à construire par an		1 244	1 244	747	621
Dépenses en Capital (y compris système et entretien)		16,2	16,2	10,0	8,4
Secondaire 2, Lycée					

Coût unitaire de construction		12 000	12 000	12 000	12 000
Nombre de salles à construire par an		561	561	117	92
Dépenses en Capital (y compris système et entretien)		7,2	7,2	1,7	1,4
Autres (formation des maîtres, technique, ..)					
Dépenses en Capital (y compris système et entretien)		2,8	2,8	4,9	4,2
Total des dépenses en capital		71,7	61,5	50,8	44,9
Gap total (millions \$US de 2005)		138,4	117,8	62,4	46,2
Dépenses courantes		66,7	56,3	11,6	1,2
Dépenses en capital		71,7	61,5	50,8	44,9
Primaire		73,7	53,1	43,5	36,5
Dépenses courantes		28,1	17,7	9,3	5,5
Dépenses en capital		45,6	35,3	34,2	31,0
Hors primaire		64,7	64,7	18,9	9,7
Dépenses courantes		38,6	38,6	2,3	-4,2
Dépenses en capital		26,1	26,1	16,6	13,9

67. Les différents scénarios du tableau ci-dessus ont été analysés pour situer leurs avantages comparatifs quant à leur pertinence par rapport à l'atteinte des objectifs de développement du secteur dans un cadre de soutenabilité financière. Les résultats de cette analyse sont décrits ainsi qu'il suit :

Scénario 1

68. Dans ce scénario, on envisage une situation à priori très favorable pour le système éducatif à l'horizon de l'année 2015 :

69. Au niveau préscolaire, le scénario 1 envisage une augmentation significative de la couverture qui passerait de 15,4 pour cent en 2005 à 35 pour cent en 2015 (le nombre d'élèves bénéficiant de ces services passant de 76 000 en 2005 à 186 000 en 2015). En milieu urbain, le secteur privé continuerait d'exercer le rôle principal mais une expansion des services publics est envisagée au bénéfice des familles défavorisées dans ce contexte d'habitat; mais il est aussi envisagé que le coût unitaire de ces services diminue car la valeur enregistrée en 2005 est très élevée par rapport à la moyenne observée dans les pays de la région. En milieu rural, où peu de services préscolaires sont couramment organisés (et où se trouve une proportion importante des enfants vulnérables), un développement très substantiel de la formule communautaire est anticipé; le nombre des enfants concernés par cette formule passerait ainsi de 10 000 à 92 000 en 2015. On notera que des travaux complémentaires seront nécessaires pour mieux identifier cette stratégie, tant sur le plan des possibilités quantitatives et des modes de fonctionnement à retenir que des ciblage de population à réaliser. Le volume des dépenses courantes passerait de 166 millions de Francs Guinéens en 2005 à 9,6 milliards en 2015.

70. Dans le primaire, les perspectives sont celles de l'achèvement universel du cycle (alors que ce n'est le cas que de 55 pour cent de la classe d'âge en 2005) avec à la fois des

améliorations de l'efficacité et des améliorations de la qualité des services offerts². Sur le plan des nombres, ce devrait impliquer la scolarisation de 2,4 millions d'enfants en 2015, contre environ la moitié enregistrée au cours de l'année 2005. Le premier aspect d'évolution dans les conditions d'enseignement dans l'enseignement public concerne la réduction de la taille moyenne des classes, qui devrait progressivement passer de 51,3 en 2005 à 40 en 2015, chiffre qui correspond au cadre indicatif de l'IMOA. Cette évolution favorable dans le public, jointe au fait que le développement des scolarisations concernera plus que proportionnellement les zones rurales, où le privé est significativement moins implanté, devrait conduire à une diminution de la proportion des effectifs scolarisés dans le privé; le scénario 1 anticipe que cette proportion pourrait diminuer de 22 pour cent en 2005 à 15 pour cent en 2015 (qui correspond tout de même à une augmentation de 268 000 à 368 000 élèves sur la période du programme).

- Cette triple évolution impliquerait que le nombre des salles de classe dans public passe de 18 400 en 2005 à 51 200 en 2015 (un rythme moyen de 3 200 classes par an, un peu moins en début de période), et un flux de recrutement des enseignants dans des proportions comparables. Ces deux éléments posent bien sur des questions sur les dispositions concrètes à prendre pour assurer ces rythmes annuels de recrutements (formation initiale des maîtres) et de constructions de classes. Des études devront être conduites pour assurer ces aspects logistiques du programme.
- Un autre aspect important du programme est celui de la revalorisation de la rémunération et des carrières enseignantes qui passent d'une part par le recrutement de contractuels, plutôt que de permanents, mais d'autre part par une revalorisation substantielle des conditions de rémunération de ces personnels. Le scénario anticipe ainsi que la rémunération de ces contractuels serait portée d'un niveau correspondant en 2005 à 1,2 fois le PIB par habitant (un niveau très inapproprié), à un niveau correspondant à 2,9 fois le PIB par habitant du pays en 2015, manifestant des gains très notables de pouvoir d'achat sur la période. Enfin, l'instauration d'une prime de zone difficile sera mise en application avec une pré-identification selon laquelle 10 pour cent des enseignants seraient ciblés et recevraient une prime correspondant à 35 pour cent du salaire (paramètres à confirmer et critères de ciblage à définir)³. Cette mesure vise à proposer des incitations adaptées pour la stabilisation pendant un temps suffisant d'enseignants dans les zones où ils rechignent spontanément à aller et où un enseignement de qualité doit bien être organisé.
- Dans le même temps, le scénario anticipe des gains d'efficacité dans la fonction de production scolaire, d'une part en réduisant la proportion des personnels employés dans des fonctions d'appui (le RESEN avait établi qu'ils sont en nombre sensiblement plus élevés que dans les pays de la région) et d'autre part, en augmentant le volume des ressources par élève (plus qu'un doublement en valeurs monétaires constantes entre 2005 et 2015) pour le financement de moyens et

². Au plan de la mobilisation des ressources publiques, le scénario envisage une augmentation significative de la part de ce niveau d'enseignement au sein des financements publics globaux pour le secteur.

³. Des mesures de ce type sont nécessaires; cela dit, l'expérience montre qu'il importe de bien les calibrer et de savoir les «protéger»; car les demandes d'extension risquent d'être grandes si bien qu'on peut être amené à donner trop peu à une proportion trop grande, conduisant de facto à une augmentation du coût salarial sans obtenir le résultat attendu du point de vue de la présence effective des enseignants dans les zones reculées, pauvres et difficile d'accès.

matériels pédagogiques complémentaires aux salaires, sachant que ces facteurs ont un effet avéré sur les apprentissages des élèves.

- L'ensemble de ces mesures (quantitatives et qualitatives) a bien sûr un coût puisqu'il est estimé que les dépenses courantes pourraient passer de 76 milliards de Francs Guinéens en 2005 à 391 milliards en 2015. Les dépenses en capital, pour leur part, pourraient se monter, avec un coût moyen d'une salle de classe équipée à 12 000 \$US, à environ 45 millions de dollars des Etats-Unis par an en moyenne sur la période. Mais il y a lieu de compter que l'IMOA pourrait supporter une partie des dépenses pour ce cycle d'études; nous reviendrons plus avant sur ce point.

71. Dans le premier cycle secondaire, une mesure incontournable est la réduction du nombre moyen d'élèves par division pédagogique. Au cours des années passées, cette statistique s'était considérablement dégradée du fait d'une part, de l'augmentation du nombre des élèves scolarisés à ce niveau d'études (en raison de l'augmentation progressive au cours des dix dernières années de la proportion des jeunes qui achèvent le cycle primaire) et d'autre part, des contraintes fortes qui ont pesé sur le recrutement des enseignants. En 2005, il était estimé que la taille moyenne des divisions s'établissait à environ 89 élèves; le chiffre de 50 est retenu dans ce scénario pour l'année 2015.

- Concernant la dimension des flux d'élèves, le scénario 1 table sur un maintien (à 78 pour cent) du taux de transition entre la dernière classe du primaire et la première du secondaire. Il est par ailleurs anticipé, en conjonction avec les autres mesures, que la réduction de la taille moyenne des divisions pédagogiques au collège permettra d'y réduire la fréquence des redoublements (le scénario anticipe une baisse de 16 à 10 pour cent du nombre des redoublants) et d'améliorer la rétention des élèves en cours de cycle (le scénario envisage que le taux de rétention sur le cycle pourrait ainsi passer de 62 à 80 pour cent sur la période). Ces paramètres sur les flux d'élèves associés à un achèvement universel du primaire conduiraient à ce que le nombre des élèves à ce niveau d'études passe de 311 000 en 2005 à 812 000 en 2015 (une augmentation par un facteur 2,6 sur la période de dix ans).
- Concernant maintenant les personnels enseignants, le même type de politique que dans le primaire est anticipé ici avec, d'une part le recrutement exclusif de contractuels et d'autre part, leur rémunération à un taux convenable; le niveau correspond à une «prime» de l'ordre de 35 pour cent qui rémunère de façon raisonnable les études initiales plus longues des enseignants du collèges par rapport à celles de leurs homologues du primaire (le scénario anticipe que les enseignants du collège gagneraient un salaire représentant 4 fois le PIB par habitant du pays en 2015, alors que le chiffre correspondant est de 2,9 fois le PIB par habitant pour les enseignants du primaire).
- La prise en compte du fort accroissement des effectifs scolarisés et de l'amélioration des conditions d'encadrement impliquent à la fois : (i) des besoins de construction de nouveaux établissements (il est estimé qu'il faudrait envisager un programme de construction d'environ 1 200 classes par an en moyenne sur la période, pour un montant estimé annuellement à 16 millions de dollars des Etats-Unis) ; et (ii) des besoins de recrutement et de formation à hauteur d'environ 2 200

enseignants par an en moyenne entre 2005 et 2015. Les mêmes interrogations (sans doute plus intenses encore) que dans le primaire sont posées sur la faisabilité logistique de ces perspectives si ce scénario devait être retenu. La prise en compte additionnelle de l'amélioration des conditions de rémunération des enseignants résulterait en une augmentation très significative du volume des dépenses courantes pour ce niveau d'études, puisqu'il est estimé qu'il passerait de 41 milliards de Francs Guinéens en 2005 à 235 milliards en 2015; le volume moyen des dépenses d'investissement pour la construction d'établissements nouveaux est estimé à 16 millions de dollars par an. Les dépenses sont donc conséquentes sachant qu'il n'existe pas, pour l'instant, d'initiative comparable à l'IMOA pour mobiliser des ressources extérieures conséquentes pour ce niveau d'études.

72. Concernant le second cycle secondaire général, le scénario 1 anticipe, comme pour le cycle précédent, le maintien du taux de transition entre les deux cycles secondaires à sa valeur (très élevée) constatée en 2005, soit 93 pour cent. Compte tenu de l'augmentation importante des effectifs scolarisés dans le premier cycle secondaire résultant de l'application des mesures anticipées dans le scénario pour ce niveau d'études et du maintien du taux de transition entre les deux cycles secondaires, on s'attend à une croissance très forte des effectifs du lycée de 105 000 élèves en 2005 et 419 000 élèves en 2015 (une multiplication par un facteur 4). Concernant le fonctionnement des services, des actions comparables à celles envisagées pour le premier cycle sont aussi considérées tant : (i) pour le nombre moyen d'élèves par division pédagogique (il diminuerait de 95 en 2005 à 55 en 2015 impliquant que le nombre des enseignants dans le public passe de 1 700 en 2005 à 11 200 en 2015 pour assurer aussi l'expansion quantitative) que ; (ii) pour les caractéristiques des enseignants (recrutements de contractuels avec un niveau de rémunération augmentée dans une grille de rémunération harmonisée avec celle des enseignants du collège et du primaire). La prise en compte de ces diverses mesures conduit à une augmentation de 11,8 milliards de Francs Guinéens en 2005 à 195,5 milliards en 2015 au titre des dépenses courantes; le volume moyen des dépenses en capital pour la construction de nouveaux établissements est, pour sa part, évaluée à 7,2 millions de dollars par an en moyenne sur la période.

73. Pour l'enseignement technique et la formation professionnelle, la stratégie anticipée par le scénario est la suivante :

- Concernant en premier lieu l'enseignement technique, il est envisagé d'une part de développer modérément le système (de 11 000 à 18 000 élèves) en ciblant les filières porteuses d'emplois (et en réduisant celles pour lesquelles la demande de formation est inférieure à l'offre), et d'autre part de mieux intégrer l'enseignement privé à la stratégie nationale pour ce sous-secteur par l'intermédiaire d'un subventionnement public des ces établissements (dans un cadre contractuel qui reste à définir) sur la base du nombre des élèves scolarisés et à hauteur de 15 pour cent du coût unitaire constaté dans les établissements publics pour des spécialités comparables.
- Concernant la formation professionnelle, il est envisagé de mettre en place de nouvelles formules visant à l'insertion dans le secteur informel d'une proportion des jeunes qui mettent un terme à leurs études au niveau secondaire (20 % de ceux qui arrêtent après le primaire et 30 % de ceux qui arrêtent après le brevet). Ces dispositions seront potentiellement diversifiées et de durée variable et intégreront

des relations fortes avec les milieux professionnels selon des formules à définir; l'ensemble des métiers est concerné sur l'ensemble du territoire national.

- Sur le plan logistique, la formule envisagée pour la formation professionnelle est sans doute la plus délicate à mettre en œuvre à une échelle suffisante (des concertations et évaluations initiales seront nécessaires, tout comme un suivi des premières actions engagées et des résultats qu'elles auront permis d'obtenir). Sur le plan financier, et compte tenu de la forte couverture des formations générales dans ce scénario, le volume des dépenses courantes reste relativement modéré; il pourrait ainsi passer de 10 milliards de Francs Guinéens en 2005 à 15,7 milliards en 2015 pour la composante d'enseignement technique classique, et de rien (en 2005) à 9,8 milliards de Francs Guinéens en 2015 pour la nouvelle formule de formation professionnelle.

74. **Dans l'enseignement supérieur**, ce scénario envisage (compte tenu des difficultés actuelles d'emploi des diplômés à ce niveau d'études) une augmentation raisonnable du nombre des étudiants qui passerait de 29 000 en 2005 à 39 000 en 2015. Cette augmentation anticipe par contre une évolution significative de la structure des formations avec un poids accru pour l'enseignement à distance (6 000 étudiants dans cette formule en 2015) en tirant profit des technologies de l'information et pour l'enseignement privé (qui a eu tendance à se développer fortement au cours des années récentes et pour lequel on prévoit 8 000 étudiants en 2015). Pour l'enseignement public présentiel, dont il est anticipé que les effectifs se réduisent de 27 000 en 2005 à 25 000 en 2015, la restructuration passera par une réduction des filières académiques généralistes peu porteuses d'emplois autres que ceux d'enseignants du secondaire et par un renforcement des filières pour lesquelles il y a une demande avérée sur le marché du travail. Concernant le fonctionnement des institutions, le scénario anticipe une réduction du volume excessif des dépenses d'administration et une augmentation significative des coûts unitaires pédagogiques de fonctionnement (+ 70 pour cent en valeurs monétaires constantes entre 2005 et 2015). Dans le même temps, un fonds sera créé pour appuyer le développement de la recherche; il devrait représenter 4 pour cent de la masse des dépenses pédagogiques du système en 2015. Il est attendu que l'ensemble de ces mesures de restructuration, d'efficacité et de qualité conduisent à une augmentation d'environ 50 pour cent des dépenses courantes en valeurs monétaires constantes entre 2005 et 2015 (le budget passant de 53 milliards de Francs Guinéens en 2005 à 80 milliards au cours de l'année 2015).

75. **La formation initiale des enseignants du primaire** fera aussi l'objet d'un effort particulier. Cet effort a d'abord une dimension quantitative avec des nombres de jeunes en formation normale qui devrait se situer, dans ce scénario⁴, autour de 3 500 par an au cours des prochaines années et de 5 000 dans les années suivantes. On mesure bien l'ampleur de la tâche qu'il y aurait à accomplir et le besoin de déterminer une stratégie pratique pour réaliser ce type d'objectif. Mais cet effort a aussi une dimension qualitative et sociale, le niveau de la dépense par élève (pédagogique et indemnité) étant le plus élevé de toutes les formations offertes dans le pays. Ces différentes dispositions devraient avoir comme conséquence que le volume des dépenses courantes passe de 6,3 milliards de Francs Guinéens en 2005 à 17,4 milliards en 2015.

76. Enfin, **l'enseignement non-formel et l'alphabétisation des adultes** constituent aussi une pièce importante du dispositif sectoriel global. Il est anticipé que 225 000 individus

⁴ Pour couvrir les besoins d'expansion du système (en raison de la démographie et du chemin vers la couverture universelle du système), de l'amélioration de l'encadrement des élèves, comme des besoins de renouvellement des départs en retraite et des cessations d'activité.

bénéficient de ce type de services sur la période, une moyenne annuelle de 22 500, manifestant une augmentation significative par référence aux programmes actuels qui concernent environ 9 000 personnes par an. Il est aussi envisagé que les dépenses unitaires soient augmentées pour conforter la qualité des services offerts. Le volume des dépenses courantes pourrait s'établir à 16,5 milliards de Francs Guinéens en 2015.

77. Quand on consolide l'ensemble des dispositions et mesures envisagées dans ce premier scénario pour l'ensemble du secteur de l'éducation et de la formation, on aboutit à un montant global sectoriel de l'ordre de 885,4 milliards de Francs Guinéens de 2005 au cours de l'année 2015 (contre 203,5 milliards constatés en 2005). Le scénario 1 se fondant sur l'option 4 (tableau 2) pour la mobilisation des ressources, on voit clairement que les dépenses courantes en 2015 dépassent nettement les ressources nationales anticipées à cette même date (595 milliards de Francs Guinéens). Le gap de financement en 2015 sur les seules dépenses courantes s'élève en effet à 300 milliards de Francs guinéens (67 millions de dollars US); il conviendrait en outre d'ajouter à ce chiffre celui des dépenses en capital pour lesquelles les évaluations conservatives indiquent qu'elles s'élèveraient, en valeur moyenne annuelle sur la période à environ 325 milliards de Francs Guinéens (71 millions de dollars US). Des alternatives qui permettraient de progresser vers la soutenabilité financière doivent donc être recherchées.

Scénario 2

78. Dans le premier scénario, on était implicitement parti de l'idée qu'on se situait dans la dynamique autonome du système éducatif, caractérisée par une certaine continuité de l'offre entre cycles, sans référence ni aux contraintes financières, ni aux difficultés de mise en œuvre, ni à la dimension de la demande en capital humain émanant de l'économie guinéenne.

79. Or les analyses conduites lors du diagnostic du système éducatif guinéen (RESEN 2004) soulignaient d'une part une difficulté structurelle entre la tendance à la continuité au sein du système et la discontinuité (dualité) marquée de l'économie guinéenne entre un secteur de l'emploi moderne et un secteur de l'emploi informel, et d'autre part une situation de production fortement excédentaire de formés dans la partie haute du système (fréquence élevée du chômage et de l'emploi sous-qualifié chez les formés du second cycle secondaire, du technique et du supérieur). Dans ces circonstances, le scénario 1 ne constituait en fait pas une option souhaitable pour le développement du secteur car il aurait conduit à approfondir les difficultés rencontrées dans la partie haute du secteur par les sortants du système et n'auraient par ailleurs pas correspondu à une utilisation efficiente des ressources publiques.

80. Cet aspect a été pris en compte uniquement dans l'enseignement supérieur, le scénario 1 laissant en fait les effectifs de l'enseignement secondaire général évoluer selon la logique de la continuité en maintenant les taux de transition très forts constatés dans la période présente. La politique éducative devra viser à corriger cet aspect du programme. Le scénario 2, pour sa part se concentre sur des ajustements dans le cycle primaire en progressant vers sa finalisation, laissant pour le troisième scénario les ajustements pour le post-primaire.

81. Un jugement porté sur la proposition faite à son sujet dans le scénario 1 est, au-delà même de ses implications financières, les difficultés qu'elle présente dans la dimension de la mise en œuvre, tant pour ce qui est du nombre des enseignants à recruter et former que du nombre des salles de classe à construire. Compte tenu de ces observations, le scénario 2 propose de porter le rapport élèves maîtres de 40 dans le scénario 1 à 45. Ceci a comme conséquence de réduire le volume des dépenses courantes de 391 milliards de Francs Guinéens (scénario 1) à 348 milliards de Francs Guinéens en 2015. Cela aurait aussi comme

conséquence de réduire le nombre moyen de classes à construire (2 500 par an au cours des cinq prochaines années contre 2 900 dans le scénario 1) et d'enseignants à former (3 300 par an au cours des cinq prochaines années contre 3 700 dans le scénario 1). Une conséquence seconde de la réduction du nombre des enseignants à former est une baisse des dépenses courantes dans les Ecoles Normales d'Instituteurs (de 17,4 milliards de Francs Guinéens en 2015 dans le scénario 1 à 13,4 milliards dans le scénario 2).

Scénario 3

82. Le niveau élevé des gaps de financement dans le scénario 2 invite à agir de façon complémentaire d'une part sur le volume des recettes publiques en explorant la possibilité de porter de 20 à 22 pour cent la priorité pour le secteur, et d'autre part d'agir sur la réduction des dépenses par de nouvelles mesures appropriées.

83. Le fait de porter de 20 à 22 pour cent le paramètre de priorité pour le secteur donne bien évidemment des marges de manœuvre puisqu'il est estimé que le volume des ressources pour le secteur en 2015 passerait de 595,7 milliards de Francs Guinéens dans le scénario 2 à 655,3 milliards de Francs Guinéens dans ce nouveau scénario.

84. Du côté des dépenses, et comme mentionné ci-dessus, le scénario 3 propose des ajustements dans le secteur, mais sans introduire de nouvelles modifications dans le primaire (et la formation des enseignants), ni dans le supérieur ni dans l'enseignement non formel.

- Le premier ajustement concerne **l'enseignement préscolaire**. Il propose de réduire la cible de couverture de 35 pour cent à 30,6 pour cent en 2015 dans la perspective d'améliorer la qualité des services telle qu'il était proposé de les offrir dans les scénarios précédents. La diminution des effectifs concernerait de façon principale la formule communautaire (l'expérience prouve qu'il est souvent difficile de mettre en œuvre ces services sur une grande échelle) qui passerait, pour l'année 2015, de 92 000 (scénario 1) à 70 000 dans ce scénario; de façon plus marginale, le scénario 2 anticipe que les effectifs du préscolaire public urbain s'établissent à 3 000 en 2015, contre 4 000 dans le scénario 1 (et 300 seulement dans la période actuelle). Par contre, s'il importe certes de réduire le coût unitaire (il est estimé valoir 38% du PIB par habitant du pays en 2005, une valeur plus ou moins le double de la moyenne régionale), il est possible que la valeur de 15% du PIB par habitant anticipé dans les deux précédents scénarios corresponde à une réduction excessive; le scénario 3 propose de porter le niveau de la dépense courante par élève à 20% du PIB par habitant. Un même type de jugement est fait pour le financement public des services communautaires. L'expérience montre que ces services sont en général bien adaptés pour le milieu rural et que les coûts de fonctionnement sont sensiblement moindres que ceux du préscolaire formel. Cela dit, l'expérience montre aussi qu'il importe de les organiser i) en formant les animateurs et en proposant un programme d'activités bien défini, ii) en fournissant les consommables adaptés aux activités à mettre en œuvre, iii) en assurant aux animateurs un appui rapproché et régulier, et enfin iv) en mobilisant un minimum de ressources pour donner une compensation financière aux animateurs. Les travaux menés dans d'autres pays suggèrent que le coût unitaire des services communautaires ayant ces caractéristiques peut se situer entre 5 et 7% du PIB par habitant (une valeur très inférieure aux 19% observés en moyenne pour le

préscolaire formel). C'est pourquoi le chiffre de 4% retenu dans les deux précédents scénarios devrait sans doute être un peu augmenté; le scénario 3 propose de le porter à 5%. La prise en compte globale de ces actions sur la quantité et la qualité des services préscolaires conduit à un chiffre de dépenses courantes de 6,7 milliards de Francs Guinéens en 2015, contre 7,0 milliards dans les deux scénarios précédents.

- Le second ajustement envisagé par le scénario 3 cible **le premier cycle secondaire**. Les deux scénarios précédents tablaient sur un maintien sur l'ensemble de la période du taux de transition entre le primaire et le secondaire constaté en 2005 (78 pour cent). Une implication de ce choix est une augmentation très forte des effectifs scolarisés au collège, de 311 000 en 2005 à 882 000 en 2015. Cette augmentation, par un facteur 2,8 sur une période de 10 années, serait sans doute impossible concrètement à réaliser compte tenu des implications en matière de construction d'établissements et de recrutement d'enseignants. L'expérience suggère qu'une multiplication par un facteur 2 est le maximum possible, même si cela demanderait de toute façon une programmation stricte et un suivi sans faille. Si on applique cette référence, le taux de transition au cours de l'année 2015 devrait s'établir à 60 pour cent. C'est ce chiffre qui a été retenu dans le scénario 3 avec un taux de rétention en cours de cycle qui progresserait de 62 pour cent en 2005 à 75 pour cent en 2015; le nombre des élèves serait alors de 659 000 en 2015, avec 45 pour cent de la classe d'âge qui atteindrait la fin du premier cycle secondaire (contre un chiffre de 24 pour cent en 2005).
- Par ailleurs, pour contenir un peu plus les besoins de recrutement d'enseignants et de construction d'établissements, la taille moyenne des divisions pédagogiques est portée de 50 dans les scénarios 1 et 2 à 55 dans le scénario 3 (marquant tout de même une amélioration très sensible des conditions d'enseignement de 2005 avec une taille moyenne des divisions de 89).
- La prise en compte de ces paramètres permettrait de réduire significativement le volume des dépenses courantes pour ce cycle d'études au cours de l'année 2015, de 235 milliards de Francs Guinéens dans les deux premiers scénarios à 160 milliards dans le scénario 3. Le besoin moyen annuel en capital sur la période pour la construction d'établissements diminuerait de façon jointe de 16 à 12 milliards de Francs Guinéens, la moyenne annuelle du nombre de salles de classe à construire sur la période passant de 1 200 à 800, un chiffre qui reste élevé (et qui demande la définition d'une stratégie pour réussir cet objectif).
- Le troisième ajustement envisagé par le scénario 3 cible **le second cycle secondaire**. C'est sur ce niveau d'éducation que le scénario 3 introduit la mesure la plus forte. Dans les scénarios précédents, on maintenait la valeur très élevée (93 pour cent) du taux de transition entre les deux cycles secondaires. Compte tenu de l'augmentation très substantielle des effectifs du premier cycle, ceci conduisait à une explosion des effectifs du second cycle secondaire (420 000 élèves en 2015 contre 105 000 en 2005, une multiplication par un facteur 4). L'argument de la faisabilité suggère bien sûr qu'une telle évolution n'est pas vraiment plausible et

qu'il convient de modérer les ambitions; mais, bien que valide, ce n'est pas l'argument qui va être ici décisif.

85. Le point est que l'économie guinéenne est une économie duale avec un secteur informel très vaste et un secteur moderne qui n'emploie qu'une faible proportion de la population active (de l'ordre de 5 pour cent) avec une tendance certes à l'augmentation mais avec un rythme très faible. Les analyses du marché du travail montrent par ailleurs qu'outre des formations spécifiques dans l'enseignement ou la santé, il y a globalement peu d'emplois avec un niveau du baccalauréat; en d'autres termes, le second cycle secondaire a surtout de valeur en ce qu'il ouvre les portes de l'enseignement supérieur. Dans ce contexte, il importe donc que le second cycle secondaire anticipe, dans ses effectifs et ses contenus, l'accès au supérieur. Ceci impose par conséquent une régulation des flux à l'entrée en second cycle secondaire, régulation dont l'intensité doit être d'autant plus grande que la couverture du premier cycle secondaire est large. Pour imaginer le niveau pertinent de cette régulation, on évalue que le nombre des élèves du second cycle devrait être plus ou moins un multiple de 3 des effectifs du supérieur. Sur la base des options raisonnables prises pour le niveau supérieur, cela suggère un effectif du second cycle général de l'ordre de 120 000 et un taux de transition de l'ordre de 36%.

86. Dans la mesure où les choix effectués pour les effectifs sont pour un contrôle clair de la dimension quantité et un fonctionnement orienté vers le supérieur, l'option est d'insister sur la dimension qualité des services éducatifs offerts. Dans cette perspective, le scénario 3 propose d'une part de réduire de 55 à 50 la taille moyenne des divisions pédagogiques et d'autre part d'augmenter le volume des dépenses pédagogiques (la proportion des dépenses courantes hors rémunération des enseignants passeraient de 40 pour cent du coût unitaire dans les scénarios 1 et 2, à 45 pour cent dans le scénario 3).

87. La prise en compte de ces différents paramètres permet de réduire très sensiblement le niveau des dépenses courantes pour ce cycle d'études; pour l'année 2015, elles passent en effet de 124 milliards de Francs Guinéens dans le scénario 2 à 42 milliards pour le scénario 3; la moyenne annuelle des dépenses en capital sur la période diminue aussi de 7,2 millions de dollars US dans le scénario 2 à seulement 1,6 millions de dollars US dans ce scénario.

88. Le scénario 3 n'introduit pas d'autres mesures dans le secteur; il y a pourtant lieu de noter que l'introduction des mesures de régulation des flux va entraîner des dépenses additionnelles dans la formation professionnelle d'insertion, même sans modifier les paramètres de la politique pour ce segment du secteur. En termes de dépenses courantes, le volume pour la formation professionnelle d'insertion passerait ainsi, pour l'année 2015, de 9,8 milliards de Francs Guinéens dans le scénario 2 à 31,0 milliards de Francs Guinéens dans le scénario 3.

89. Les dépenses courantes consolidées pour le secteur dans ce scénario 3 au cours de l'année 2015 se monteraient alors à 713,8 milliards de Francs Guinéens, contre 849,1 milliards de Francs Guinéens dans le scénario 2. Les dépenses en capital, pour leur part, s'établiraient en moyenne sur la période à 51,8 millions de dollars US, contre 61,5 millions de dollars dans le scénario 2.

Scénario 4

90. Dans les trois premiers scénarios, l'hypothèse retenue (conforme aux objectifs du millénaire) est que le pays atteigne un achèvement universel du cycle primaire au cours de l'année 2015. Sans remettre en cause cet objectif générique, il faut avoir conscience que sa réalisation effective impose i) que l'accès à la première classe primaire soit effectivement

universel dès l'année 2009 ou 2010 et ii) que les progrès en matière de rétention en cours de cycle soient tels que la totalité de cette cohorte entrée en 2010 ait une scolarisation sans déperditions jusqu'au terme du cycle.

91. Les conditions pour atteindre effectivement l'objectif dans le cadre temporel fixé sont clairement difficiles à remplir. A l'évidence, il en sera ainsi d'autant plus que le MENRS cherche maintenant à inclure les 20 derniers pour-cent de la population. L'expérience des autres pays montre que cette population est toujours plus difficile à atteindre. C'est pourquoi il est plus raisonnable d'envisager qu'en 2015, ce serait à la fois l'accès à la première classe primaire et la rétention en cours de cycle qui seraient universels et non l'achèvement du cycle. Cette distinction (importante sur le plan opérationnel) implique qu'en 2010, il y aurait un taux d'accès de 88 pour cent (le chemin moyen pour atteindre 100 pour cent en 2015) et donc que le taux d'achèvement s'établirait à 88 pour cent au cours de l'année 2015.

92. Ce choix a par ailleurs comme conséquence de soulager un peu les pressions dans la partie post-primaire. Il invite par exemple à porter le taux de transition entre le premier et le second cycle primaire de 36 pour cent dans le scénario précédent à 40 pour cent dans ce scénario pour maintenir plus ou moins le nombre des élèves dans ce cycle d'études. Les options prises dans ce scénario au niveau primaire et l'ajustement à la marge dans le second cycle secondaire ont aussi des implications au niveau financier en réduisant un peu les besoins du secteur. Il est ainsi estimé que le volume global des dépenses courantes pour le secteur en 2015 s'établirait à 670 milliards de Francs Guinéens, contre 714 milliards dans le scénario précédent. La valeur moyenne sur la période 2005-2015 des dépenses s'établirait à 46,1 millions de dollars US contre 51,8 dans le scénario précédent.

93. Après examen et discussion des différents scénarios, le choix a porté sur le quatrième scénario en fonction duquel les besoins de financement ont été évalués.

2.2 Consolidation d'ensemble et une estimation des financements éventuels de l'IMO

94. A ce point, nous avons exploré les principales politiques ou mesures structurelles qui dessinent une vision souhaitable pour le système éducatif guinéen à l'horizon de l'année 2015. Sur le plan du financement, c'est évidemment le budget de l'Etat guinéen qui sera le principal contributeur; mais l'appui extérieur pourra aussi jouer un rôle important. Il importe maintenant d'examiner de façon synthétique le bouclage financier global en identifiant bien d'une part les engagements du pays pour ce qui concerne la mobilisation des ressources nationales et d'autre part la contribution de l'aide extérieure. Pour cette dernière, il y a lieu de distinguer de façon spécifique ce qui pourrait être mobilisé dans le cadre de l'Initiative Accélérée pour le niveau primaire.

95. Avant d'identifier les montants, il est utile de rappeler quelques références pour le financement dans le cadre de l'Initiative Accélérée : i) un premier point est qu'il est anticipé que le pays donne une priorité au secteur de 20 pour cent de ses ressources publiques nationales⁵; ii) un second point est que 50 pour cent des ressources publiques du secteur soient affectées au primaire⁶; et iii) sur cette base, on détermine un montant de ressources publiques conceptuellement mobilisées par le pays et on détermine le montant de l'appui potentiel de

⁵. Si le pays donne un niveau de priorité plus élevé au secteur, les ressources publiques en excédent par rapport à ce qui aurait correspondu au chiffre de priorité de 20% contribuent alors à financer les autres niveaux d'enseignement que le primaire. C'est cas rencontré dans le scénario 4 où la priorité ciblée pour 2015 est de 22%. Ce chiffre doit toutefois être validé au niveau intersectoriel dans le pays.

⁶. Le cadre indicatif part de l'idée que les pays doivent donner eux-mêmes cette priorité pour manifester leur volonté de financer ces activités, et d'autre part que 50% des ressources publiques (le complément des financements pour le primaire) soient aussi affectées aux acteurs segments du système qui ne doivent pas pâtir d'un effort trop exclusif sur le niveau primaire.

l'IMOA par la différence entre le volume des dépenses effectives du programme pour le primaire, validé par les partenaires techniques et financiers actifs dans le pays, et le montant conceptuel déterminé précédemment. L'orthodoxie est que le pays utilise par priorité ses ressources propres pour financer les dépenses courantes et notamment les salaires :

- Si les ressources nationales conceptuelles pour le primaire sont supérieures aux dépenses courantes, le solde sert à financer les besoins en capital; si cela est suffisant, il n'y a pas d'appui extérieur dans le cadre de l'IMOA. Par contre s'il reste une partie en suspend, l'IMOA peut intervenir pour assurer l'équilibre financier du programme ;
- Si les ressources nationales conceptuelles pour le primaire sont inférieures aux dépenses courantes, l'IMOA peut intervenir pour financer cette partie des dépenses courantes non couvertes; dans ce contexte, l'initiative prend aussi en considération les dépenses en capital.
- Enfin, les activités considérées habituellement dans le contexte de l'IMOA sont : i) la scolarisation primaire ; ii) la formation des enseignants pour ce niveau d'études ; et iii) les activités d'alphabétisation (jeunes et adultes).

96. Sur la base du scénario 4 pris comme référence et des dispositions de l'IMOA décrites ci-dessus, on aboutit au tableau de financement suivant pour la période 2005-2015. Dans le tableau 3.1, les montants financiers sont exprimés en millions de Francs Guinéens de l'année 2005, alors que dans le tableau 3.2, ils sont exprimés en millions de dollars US de l'année 2005.

Tableau 3 : Financement du programme sectoriel, Scénario 4, 2005-2015
(Millions de Francs Guinéens de 2005)

Années	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Ressources publiques pour le secteur	203 515	213 332	261 012	295 743	333 999	376 070	422 266	472 917	528 380	589 033	655 286
Ressources conceptuelles pour le primaire		96 969	118 642	134 429	151 818	170 941	191 939	214 962	240 173	267 742	297 857
Ressources conceptuelles hors primaire		116 363	142 370	161 314	182 181	205 129	230 327	257 955	288 207	321 291	357 428
Primaire (conception IMOA)											
Dépenses courantes	86 879	94 951	119 860	143 595	163 954	187 787	213 253	243 184	277 299	316 061	359 970
Primaire	76 310	85 417	106 318	128 036	146 206	167 714	191 492	218 948	250 445	286 417	327 347
Formation des enseignants	6 304	4 125	6 972	7 808	8 795	9 901	10 350	11 566	12 907	14 400	16 062
Alphabétisation	4 266	5 408	6 571	7 752	8 953	10 172	11 412	12 670	13 947	15 244	16 560
Gap sur dépenses courantes		-2 018	1 218	9 167	12 136	16 846	21 314	28 221	37 127	48 319	62 113
Dépenses en capital		48 997	105 838	139 721	153 082	162 918	152 959	164 881	160 623	173 864	188 208
Gap total (contribution potentielle IMOA)		46 979	107 056	148 888	165 217	179 765	174 273	193 103	197 750	222 183	250 320
Hors primaire											
Dépenses courantes	138 741	161 787	179 514	189 334	199 609	210 251	223 108	237 432	258 247	282 203	310 066
Gap sur dépenses courantes		45 425	37 143	28 020	17 428	5 122	-7 219	-20 523	-29 960	-39 088	-47 362
Dépenses en capital		39 344	28 583	45 713	53 252	55 458	50 998	54 373	76 910	88 310	129 250
Gap total		84 769	65 726	73 733	70 679	60 580	43 779	33 850	46 950	49 221	81 888

Tableau 3 bis : Financement du programme sectoriel, Scénario 4, 2005-2015
(Millions de dollars US de 2005)

Années	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Ressources publiques pour le secteur	45,2	47,4	58,0	65,7	74,2	83,6	93,8	105,1	117,4	130,9	145,6
Ressources conceptuelles pour le primaire		21,5	26,4	29,9	33,7	38,0	42,7	47,8	53,4	59,5	66,2
Ressources conceptuelles hors primaire		25,9	31,6	35,8	40,5	45,6	51,2	57,3	64,0	71,4	79,4
Primaire (conception IMOA)											
Dépenses courantes	19,3	21,1	26,6	31,9	36,4	41,7	47,4	54,0	61,6	70,2	80,0
Primaire	17,0	19,0	23,6	28,5	32,5	37,3	42,6	48,7	55,7	63,6	72,7
Formation des enseignants	1,4	0,9	1,5	1,7	2,0	2,2	2,3	2,6	2,9	3,2	3,6
Alphabétisation	0,9	1,2	1,5	1,7	2,0	2,3	2,5	2,8	3,1	3,4	3,7
Gap sur dépenses courantes		-0,4	0,3	2,0	2,7	3,7	4,7	6,3	8,3	10,7	13,8
Dépenses en capital		10,9	23,5	31,0	34,0	36,2	34,0	36,6	35,7	38,6	41,8
Gap total (contribution potentielle IMOA)		10,4	23,8	33,1	36,7	39,9	38,7	42,9	43,9	49,4	55,6
Hors primaire											
Dépenses courantes	30,8	36,0	39,9	42,1	44,4	46,7	49,6	52,8	57,4	62,7	68,9
Gap sur dépenses courantes		10,1	8,3	6,2	3,9	1,1	-1,6	-4,6	-6,7	-8,7	-10,5
Dépenses en capital		8,7	6,4	10,2	11,8	12,3	11,3	12,1	17,1	19,6	28,7
Gap total		18,8	14,6	16,4	15,7	13,5	9,7	7,5	10,4	10,9	18,2

97. Si on cible la situation de l'année 2015, le programme caractérisé dans le scénario 4 est caractérisé par une situation de quasi soutenabilité pour ce qui est des dépenses courantes; les ressources publiques nationales pour l'ensemble du secteur se situant à 655,6 milliards de Francs Guinéens (de 2005) soit 145,6 millions de dollars US, alors que les dépenses courantes sont estimées à 670 milliards de Francs Guinéens soit 148,9 millions de dollars US. L'application des critères standard de l'IMOA conduit à ce qu'il apparaisse en fait un gap de financement sur dépenses courantes dans le primaire⁷ de 62 milliards de Francs Guinéens en 2015 (13,8 millions de dollars US), et un excédent de financement sur dépenses courantes de 47 milliards de Francs Guinéens (10,5 millions de dollars US) dans le hors primaire; cet excédent de financement sur dépenses courantes vient alors contribuer à financer les dépenses en capital pour ces cycles d'études.

98. Sur cette base, **le besoin de financement pour le primaire** est donc, en 2015, de 13,8 millions de dollars au titre des dépenses de fonctionnement, auquel il convient d'ajouter les 41,8 millions de dollars au titre des dépenses en capital. Le besoin total potentiellement éligible à un financement dans le cadre de l'IMOA, selon les critères standard, serait de 55,6 millions de dollars US en 2015. Pour les années 2008, 2009 et 2010, les besoins correspondants sont respectivement de 31, 34 et 36 millions de dollars US.

99. Pour **l'ensemble des niveaux d'enseignement hors primaire** (préscolaire et post-primaire), le besoin de financement global (uniquement pour les dépenses en capital) en 2015 est estimé se monter à 18 millions de dollars. Ce gap n'est pas a priori financé. Notons que ce gap disparaîtrait si le pays pouvait accorder une priorité de 24% pour le secteur; de nouveaux aménagements à la baisse sur la définition du programme pourraient aussi bien toujours être envisagés.

100. Enfin, il faut mentionner que le scénario retenu prend en charge les politiques spécifiques susceptibles d'aider à l'atteinte des objectifs sectoriels. Ce sont entre autres : (i) l'incitation de la demande de scolarisation ; (ii) un modèle de formation intensive et polyvalente des enseignants du secondaire, inspiré de celui des maîtres du primaire pour répondre aux besoins pressants de l'expansion du secondaire ; (iii) l'introduction des filières courtes professionnalisantes post élémentaire et post secondaire pour assurer une meilleure gestion des flux ; et (iv) la promotion des approches alternatives (telle que la formation à distance) au niveau de l'enseignement supérieur en adéquation avec les besoins de l'emploi. Par ailleurs, le secteur dispose d'une politique de lutte contre le VIH/SIDA dont la traduction en plan d'actions est en cours. Ce Plan d'actions financé par le Programme Multisectoriel de Lutte contre le VIH/SIDA complète le PSE.

⁷. *Au sens de la définition retenue pour l'IMOA et qui incorpore le cycle primaire proprement dit, la formation de ses enseignants et l'alphabetisation.*

CHAPITRE 3 : CADRE DES DÉPENSES À MOYEN TERME (CDMT)

101. Au niveau national, le secteur de l'Education est le premier à disposer d'un Cadre des Dépenses à Moyen Terme (CDMT). Ce qui est en fait un exemple probant pour l'approche Budget programme envisagée par le Ministère des Finances et à laquelle les PTF ont souscrit.

102. Son processus d'élaboration et de consultation est identique à celui du modèle de simulation. Le CDMT pour la période 2008-2010, discuté avec les partenaires lors de la revue sectorielle de juin 2007, a servi de base pour la lettre du cadrage en vue de l'élaboration du projet du budget sectoriel du Ministère de l'éducation 2008.

103. Le CDMT couvre une période triennale glissante. Chaque version annuelle est faite selon plusieurs scénarii qui prennent en compte entre autres : (i) la valorisation du cadre logique ; (ii) le cadrage macro-économique élaboré par le PEFP sur la base de scénarii de croissance du PIB et de la part du PIB affectée aux dépenses publiques ; (iii) le cadrage effectué par le Ministère du plan en charge des investissements publics ; (iv) les engagements budgétaires du Gouvernement en faveur du secteur de l'éducation dans la Stratégie de Réduction de la Pauvreté (SRP) ; et (v) les prévisions d'apports des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) ; et (vi) l'évolution des taux d'exécution des budgets de l'éducation.

104. Le PSE dont la priorité principale est la scolarisation primaire universelle de qualité est subdivisé en trois composantes : (1) l'accroissement de l'accès, (2) l'amélioration de la qualité et (3) le renforcement de la gestion. Les investissements du PSE pour ces trois composantes sur la période 2008-2010 sont présentés dans le tableau ci-après :

COMPOSANTES	MONTANTS (millions USD)
ACCES	
Précolaire	0,75
Primaire	99,34
Secondaire général 1 ^{er} cycle	17,86
Secondaire général 2 ^{ème} cycle	3,35
Enseignement technique et professionnel	-
Formation professionnelle post primaire	3,50
Formation professionnelle post collège	4,14
Enseignement normal	2,00
Enseignement supérieur	-
Sous total	132,33
QUALITE	
Précolaire	0,35
Primaire	15,49
Secondaire général 1 ^{er} cycle	1,56
Secondaire général 2 ^{ème} cycle	2,21
Enseignement technique et professionnel	3,43
Formation professionnelle post primaire	-
Formation professionnelle post collège	-
Enseignement normal	2,38
Enseignement supérieur	0,25
Sous total	25,66

GESTION	
Gestion déconcentrée	7,51
Gestion centrale	2,48
<i>Sous total</i>	9,99
TOTAL GENERAL	167,98

105. L'objectif et les activités de chacune des composantes ainsi que les modalités de leur exécution et financement sont décrits ci-dessous :

COMPOSANTE ACCES

Montant : 132,33 millions d'USD
Financement : Budget Etat, FC-PSE, FKDEA, BID3, JICA, FAD4, FSD, PACV, PDU, Plan Guinée

Objectif :

L'objectif de cette composante est de permettre un accès équitable et régulé au système éducatif national. Il s'agit, à l'horizon 2015, de porter le taux d'accès au préscolaire à 30,6 pour cent, l'inscription au CP à 100 pour cent, le taux de scolarisation au collège à 51 pour cent, de créer des nouvelles infrastructures de formation professionnelle courte d'insertion pour accueillir 20 pour cent des sortants du primaire non orientés au collège et 30 pour cent des sortants des collèges non orientés au Lycée.

La composante comprend, pour l'enseignement public, la création de nouvelles infrastructures, la réhabilitation de l'existant et son entretien. Elle prévoit des subventions pour accompagner l'enseignement privé en termes d'accès mais aussi de qualité.

Le SNIES qui a la responsabilité technique des travaux recevra un appui logistique et sera renforcé dans sa mission par un bureau d'assistance à la maîtrise d'ouvrage. La gestion des appels d'offres des travaux financés par le FC-PSE sera assurée par la CN/PSE.

Le SSP élaborera, en fonction de la carte actuelle une carte scolaire prospective qui indiquera le nombre de classes à construire par Préfecture et par niveau afin d'atteindre les objectifs de la composante. Les Commissions préfectorales de la carte scolaire, au sein desquelles les communautés sont représentées, identifieront les localisations des nouvelles classes en regard des normes édictées par le SSP y compris pour l'implantation de classes à deux niveaux.

Afin de permettre le démarrage effectif de cette composante au tout début de 2008, le contrat d'assistance à la maîtrise d'ouvrage du SNIES sera préparé dès 2007 pour rentrer en vigueur en janvier 2008 (composante gestion).

Le financement des primes aux maîtres en zone difficile et celui des subventions à l'enseignement privé assuré par le Budget Etat n'est pas inclus dans le montant de la composante.

PRESCOLAIRE

Montant : 0,75 millions d'USD
Financement : FC-PSE

Objectif et procédures principales :

La pré scolarisation, en 2010, de 22,9 pour cent des enfants sera répartie entre le préscolaire privé (77 396), les CEC (40 288) et le public (1658). De 2008 à 2010, l'Etat construira et équipera 30 classes publiques nouvelles et appuiera les efforts des communautés en prenant en charge la construction et l'équipement de 60 des 223 nouvelles classes de CEC nécessaires. Le nouveau plan type de CEC mis au point en 2007 par la DPPE et le SNIES sera utilisé.

L'animation communautaire et la réalisation des CEC seront confiées à des ONG sélectionnées conformément au « Manuel des procédures de Construction Scolaire par Maîtrise d'Ouvrage Déléguée (MOD) aux ONG » pour un coût unitaire par classe, hors

participation communautaire, de 8 000 USD. Des entreprises seront sélectionnées par voie d'appels d'offres à publicité nationale pour réaliser les classes du public pour un coût unitaire de 14 000 USD.

PRIMAIRE

Montant : 99,34 millions d'USD

Financement: FC-PSE, FAD4, JICA, BID3, PACV, Plan Guinée

Objectif et procédures principales :

Afin de porter de 2005 en 2010 le taux d'inscription au CP de 75 pour cent à 88 pour cent et les effectifs globaux du primaire de 1 206 743 à 1 664 000, il faudra que le secteur public, dont les effectifs de 938 371 élèves en 2005 passeront à 1 354 589 en 2010, construise et équipe, de 2008 à 2010, 6 923 nouvelles classes et en réhabilite 1 665 en les dotant le cas échéant, de latrines et /ou de point d'eau. Le secteur privé dont la part passera de 22,2 pour cent en 2005 à 18,6 pour cent en 2010, avec des effectifs de 268 372 en 2005 et de 309 928 en 2010, devra construire environ 640 nouvelles classes de 2008 à 2010. L'accès (et la qualité) dans les établissements privés sera soutenu par une subvention par élève représentant 10 pour cent du coût d'un élève dans le public. Il sera aussi élargi aux handicapés (mal ou non voyants/entendants) dans le cadre d'un programme d'éducation spéciale.

Les plans types d'école primaire pour les zones à faible pression foncière comportent trois classes, un bureau directeur avec un local de rangement, des latrines séparées filles et garçons et un point d'eau amélioré. Le coût des travaux, de l'ameublement et du suivi des travaux d'une telle école est évalué à 33 000 USD soit à 11 000 USD par classe. Les écoles financées par le FAD en zone rurale, prévoient en sus des logements pour les maîtres. Des plans types d'école primaire dans des bâtiments à deux niveaux existent, au même coût, pour les zones à forte pression foncière.

L'accès aux classes situées en zone difficile (10 pour cent de l'ensemble des classes) sera renforcé en versant une prime représentant 35 pour cent de leur salaire total aux enseignants qui y travaillent.

Par ailleurs le Plan de communication (composante gestion) prévoira des messages ciblés sur les zones où les objectifs de scolarisation ne seraient pas atteints.

Les modalités d'exécution des travaux diffèrent suivant les financements. Le FC-PSE, le Budget Etat, la BID, et le FAD/BAD recourent à des entreprises générales et à des BET sélectionnés au niveau national. La JICA utilise la même procédure avec des sélections au niveau international. Le PACV délègue la maîtrise d'ouvrage aux communautés et Plan Guinée la délègue à des ONG.

Le financement des travaux est réparti comme suit :

- Plan Guinée : 514 classes nouvelles, 114 classes à réhabiliter (Guinée Forestière)\
- JICA : 231 classes nouvelles (Dubréka, Coyah, Matoto, Ratoma)
- BID3 : 150 classes nouvelles, 150 classes à réhabiliter (Dubréka, Boffa, Boké, Gaoual)
- FAD4 : 90 classes nouvelles (Boké, Boffa, Gaoual, Koundara, Kankan, Siguirri, Mandiana, Nzérékoré)
- PACV : 100 classes nouvelles (tout le pays rural)

- FC-PSE : 5 838 classes nouvelles, 1 401 classes à réhabiliter (tout le pays suivant la carte scolaire)

ALPHABETISATION FONCTIONNELLE

Montant : 0,90 millions d'USD

Financement : FC-PSE

Objectif et procédures principales :

Les appuis du budget Etat à l'alphabétisation par le recours aux ONG et aux Centres NAFA seront complétés par le financement de la formation de 100 000 auditeurs alpha sur la période triennale 2008 – 2010.

SECONDAIRE GENERAL CYCLE 1

Montant : 17,86 millions d'USD

Financement : Budget Etat, FSD, FKDEA, JICA, BAD4, PDU3, FC-PSE

Objectif et procédures principales

Le taux de transition effectif en 7^e année sera ramené de 78 pour cent en 2005 à 65 pour cent en 2010 tandis que seront développées des filières de formation professionnelle courte d'insertion post primaire pour 20 pour cent des élèves qui en sortiront en 2010. Les effectifs des collèges passeront de 311 042 en 2005 à 421 828. Il faudra construire, de 2008 à 2010, 1 652 classes nouvelles pour accueillir les nouveaux effectifs dans des collèges de proximité. Les effectifs pléthoriques des groupes pédagogiques seront progressivement réduits de 89 en 2005 à 72 en 2010. L'objectif étant de les porter à 55 en 2015. Le programme de réhabilitation des classes existantes permettra de remettre aux normes 186 classes de 2008 à 2010. Toutes les infrastructures bénéficieront du programme d'entretien courant.

L'accès (et la qualité) dans les établissements privés sera soutenu par une subvention par élève représentant 5 pour cent du coût d'un élève dans le public.

Les plans type pour des bâtiments de plain-pied et à deux niveaux existent pour les collèges. Les collèges à base quatre seront favorisés afin d'atteindre la pleine utilisation des enseignants bivalents.

L'exécution des travaux sera confiée à des entreprises générales et leur suivi à des bureaux d'études techniques sélectionnés soit par appels d'offres internationaux (JICA) soit par appels d'offres nationaux (Ressources propres Etat, FC-PSE, FSD, FAD).

Les travaux programmés sont ainsi répartis :

- FSD : 200 classes nouvelles (tout le pays hors Conakry)
- ETAT : 160 classes nouvelles (tout le pays hors Conakry)
- FKDEA : 200 classes nouvelles (tout le pays hors Conakry)
- JICA : 108 classes nouvelles (Coyah, Matoto, Ratoma)
- BAD4 : 120 classes nouvelles (Boké, Gaoual, Kankan, Nzérékoré, Beyla)
- PDU3 : 50 classes nouvelles (Kindia, Labé, Nzérékoré, Kankan)
- FC-PSE : 934 classes nouvelles, 186 classes à réhabiliter et entretien de l'ensemble du parc (tout le pays suivant les données de la carte scolaire)

SECONDAIRE GENERAL CYCLE 2

Montant : 3,35 millions d'USD

Financement : FC-PSE

Objectif et procédures principales :

Le taux de transition au lycée qui était de 93 pour cent en 2005 sera réduit à 66 pour cent en 2010 faisant progresser les effectifs des lycées de 104 669 en 2005 à 118 531 en 2010 dans le même temps la taille des groupes pédagogiques sera réduite de 95 à 73 élèves. Pour recevoir ces groupes, le secteur public devra, de 2008 à 2010, créer 207 nouvelles classes et remettre aux normes techniques 6 pour cent des classes existantes soit 57 classes. L'ensemble des infrastructures bénéficieront d'un entretien préventif courant. Les effectifs du privé passeront de 14 654 en 2005 à 16 594 en 2010 tout en restant stabilisés à 14 pour cent des effectifs totaux. L'accès (et la qualité) dans les établissements privés sera soutenu par une subvention par élève représentant 10 pour cent du coût d'un élève dans le public (budget Etat).

Les créations, les réhabilitations, les mises aux normes et l'entretien courant seront entièrement pris en charge par le FC-PSE. Le recours aux entreprises générales sera effectué sur la base d'appels d'offres à publicité nationale et la sélection des bureaux d'études techniques se fera par voie de consultation nationale.

FORMATION TECHNIQUE/PROFESSIONNELLE CLASSIQUE

Montant : Pour mémoire

Financement : Budget Etat

Objectif et procédures principales :

Le budget Etat subventionnera le secteur privé de l'enseignement technique et professionnel classique en lui attribuant, par élève 15 pour cent du coût d'un élève dans le public. Le privé qui recevait 29 pour cent des effectifs de l'ETFP classique en comptera 32 pour cent en 2010 soit respectivement : 3 127 et 4 564 apprenants.

L'accroissement des effectifs du public sera couvert par les investissements du Budget National de Développement financé sur ressources propres tel que mentionné dans le projet de Programme d'Investissement Pluriannuel 2008-2010 (Dépenses à reporter dans le CDMTE).

FORMATION PROFESSIONNELLE POST PRIMAIRE

Montant : 3,50 millions d'USD

Financement : FC-PSE

Objectif et procédures principales :

L'objectif est de créer des filières de formation professionnelle courte visant l'insertion professionnelle de 20 pour cent des sortants du primaire n'intégrant pas le collège en 2015. L'année 2008 sera consacrée à l'identification des filières nouvelles et à la création des nouveaux centres. Les apprenants seront 1 400 en 2009 et 3 331 en 2010. Pour les former, 194 classes nouvelles seront créées entre 2008 et 2010 pour un coût unitaire incluant les équipements des ateliers de 18 000 USD.

Les études préliminaires sont financées par le projet IDA/PEPT sur la période 2007/2008. Les synergies avec le secteur privé, notamment minier, seront recherchées afin de favoriser l'insertion effective des jeunes formés.

Les infrastructures seront entièrement prises en charge par le FC-PSE. Elles seront réalisées par des entreprises générales sélectionnées par appel d'offres à publicité nationale et par des bureaux d'études techniques sélectionnés par consultation nationale. Les équipements seront acquis par voie d'appels d'offres internationaux.

FORMATION PROFESSIONNELLE POST COLLEGE

Montant : 4,14 millions d'USD

Financement : FC-PSE

Objectif et procédures principales :

L'objectif est de créer des filières de formation professionnelle courte visant l'insertion professionnelle de 30 pour cent des sortants du collège n'intégrant pas le Lycée en 2015. L'année 2008 sera consacrée à l'identification des filières nouvelles et à la création des nouveaux centres. Les apprenants seront 1 012 en 2009 et 2 427 en 2010. Pour les former, 258 classes nouvelles seront créées entre 2008 et 2010 pour un coût unitaire incluant les équipements des ateliers de 18 000 USD.

Les études préliminaires sont financées par le projet IDA/PEPT sur la période 2007/2008. Les synergies avec le secteur privé, notamment minier, seront recherchées afin de favoriser l'insertion effective des jeunes formés.

Les infrastructures seront entièrement prises en charge par le FC-PSE. Elles seront réalisées par des entreprises générales sélectionnées par appel d'offres à publicité nationale et par des bureaux d'études techniques sélectionnés par consultation nationale. Les équipements seront acquis par voie d'appels d'offres internationaux.

ENSEIGNEMENT NORMAL

Montant : 2,00 millions d'USD

Financement : BAD4, JICA

Objectif et procédures principales :

Il est prévu de créer deux nouvelles Ecoles Normales d'Instituteurs à Mamou et à Guéckédou afin de compléter la capacité actuelle de formation de 2500 maîtres/an des 8 ENI existantes. Les besoins identifiés, qui ne concernent que l'enseignement public, dépassent cette capacité en 2010 pour atteindre 3 400 maîtres en 2015.

La sélection des entreprises générales et des bureaux d'études techniques ainsi que l'acquisition des mobiliers et des équipements sera faite au niveau international selon les procédures des deux bailleurs de fonds concernés.

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Montant : Pour mémoire

Financement : Budget Etat (BND)

Objectif et procédures principales :

Les investissements sur les infrastructures de l'enseignement supérieur visent à mettre les enseignants et les étudiants dans des normes de travail acceptables. Ils portent essentiellement sur l'achèvement de travaux sur marchés conclus en 2007. Leur financement sera assuré par le budget de l'Etat sur ses ressources propres. Il est inscrit dans le projet de Programme d'Investissement Pluriannuel de 2008-2010.

COMPOSANTE QUALITE

Montant : 25,66 millions d'USD

Financement : Budget Etat, FC-PSE, FKDEA, BID, JICA, FAD, FSD, PACV, PDU, Plan Guinée

Objectif :

La composante a pour objectif l'amélioration de la qualité et de la pertinence de tous les niveaux d'enseignement. Elle appuie la formation initiale et continue des enseignants et leur encadrement, l'acquisition de manuels et de matériels pédagogiques, l'encadrement pédagogique des enseignants ainsi que l'évaluation des apprentissages des élèves.

EDUCATION PRESCOLAIRE

Montant : 0,35 millions d'USD

Financement : FC-PSE

Objectif et procédures principales :

Ce volet vise l'atteinte de la qualité à travers (i) la fourniture de matériels ludiques et pédagogiques pour 207 204 enfants du préscolaire public et communautaire et (2) la formation de 97 animateurs /animatrices pour les nouveaux centres.

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

Montant : 15,49 millions d'USD

Financement : FC-PSE

Objectif et procédures principales

L'amélioration de la qualité de l'enseignement primaire s'appuiera sur un dispositif incluant :

- Le maintien du ratio de trois livres par élève atteint en 2007 pour le public et le privé, en acquérant chaque année un livre par élève soient 4 626 254 manuels et guides de 2008 à 2010 ;
- La formation continue de 30 pour cent des enseignants du primaire (10 pour cent des effectifs annuels). A raison de 30 jours par enseignant, suivant l'approche développée par la GTZ au cours des dernières années, le programme concernera 7 722 enseignants ;
- Le versement d'une subvention de fonctionnement, directement à toutes les écoles publiques et privées, à raison de 15 USD par classe et 0,50 USD par élève, cette subvention contribuera au financement des Plans Triennaux de Développement de l'Ecole, à hauteur de 3,48 millions d'USD ;
- Le versement aux 400 DSEE d'une subvention de fonctionnement annuelle de 500 USD afin de renforcer leurs moyens d'encadrement et de suivi des maîtres de leur délégation ;
- Le versement aux 400 DSEE d'une subvention annuelle pour la formation continue des maîtres de 600 USD afin de compléter sur place les formations continues visées plus haut. Le versement de cette subvention et de la précédente

seront assujettis à la nomination de DSEE ayant le profil de Conseiller Pédagogique Maître Formateur ;

- La formation dès 2008, en mesure et évaluation des enseignants et des encadreurs afin de leur permettre d'évaluer régulièrement les acquis des élèves ;
- Le versement aux établissements privés d'une subvention annuelle par élève égale à 10 pour cent du coût d'un élève du public, le versement de cette subvention sera assorti d'un contrat de qualité des enseignements. La subvention, financée par le budget Etat à hauteur de 0,33 millions d'USD, s'appliquera à 899 110 élèves du privé de 2008 à 2010 ;
- Les résultats du dispositif seront mesurés par la poursuite du programme d'évaluation périodique des apprentissages en lecture et calcul des élèves de 3ème et de 4ème années du primaire, démarré dans le cadre de l'appui de l'IDA au PEPT.

ECOLES NORMALES D'INSTITUTEURS

Montant : 2,38 millions d'USD

Financement : FC-PSE

Objectif et procédures principales :

Les actions venant en complément des financements du Budget Etat en vue d'assurer une formation initiale de qualité des maîtres et leur recrutement effectif sont : (i) l'implantation des nouveaux modules de formation des maîtres développés au cours du PEPT par la formation des 250 Professeurs d'Ecole Normale en 2008 ; et (ii) la prise en charge d'un pécule versé aux maîtres nouvellement recrutés en attente du versement de leur premier salaire par le Ministère des Finances, en vue d'éviter les abandons de poste.

Ces actions s'insèrent dans la politique nationale de formation initiale et continue des enseignants du primaire et du secondaire reformulée en 2006. Elles prolongent la création de quatre nouvelles ENI et la réhabilitation des quatre autres, ainsi que l'élaboration des 33 modules de formation académiques et pédagogiques pour ces ENI. Ces activités, effectuées dans le cadre du PEPT, seront aussi poursuivies par la création de deux nouvelles ENI (composante accès).

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE PREMIER CYCLE

Montant : 1,56 millions d'USD

Financement : FC-PSE

Objectif et procédures principales :

Le PSE contribuera à l'amélioration de la qualité de l'enseignement secondaire par : (i) la validation des modules de formation des enseignants polyvalents développés par l'Institut Supérieur des Sciences de l'Education de Guinée ; (ii) la formation initiale, à l'ISSEG, de 2 236 professeurs polyvalents des collèges de 2008 à 2010 ; (iii) la réalisation en 2009 d'une antenne de l'ISSEG au sein d'un Institut d'Enseignement Supérieur de l'intérieur ; et (iv) le relèvement du niveau des enseignants par la formation continue entre 2008 et 2010 de 21 pour cent des professeurs des collèges, soit de 1 747 enseignants à raison de 20 jours par enseignant.

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SECOND CYCLE

Montant : 2,21 millions d'USD

Financement : FC-PSE

Objectif et procédures principales :

Le programme soutiendra l'amélioration de la qualité des enseignements dans les lycées dont la vocation sera recentrée sur la préparation des élèves à la réussite d'études supérieures de qualité. Il financera à cet effet : (i) la formation initiale de 448 nouveaux enseignants pour satisfaire principalement la baisse de la taille des groupes pédagogiques qui passera de 98 en 2005 à 72 en 2010, pour atteindre 50 élèves en 2010 ; (ii) le recyclage de 21 pour cent des enseignants des lycées, soit de 510 enseignants à raison de 20 jours chacun ; et (iii) l'acquisition en 2008, par appel d'offres international, de 118 531 manuels et guides afin de disposer de 5 livres par élève.

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL

Montant : 3,43 millions d'USD

Financement : FC-PSE

Objectif et procédures principales :

Les financements extérieurs du PSE, destinés à l'ETFP, seront exclusivement utilisés à la création des nouvelles filières d'enseignement professionnel court visant l'insertion professionnelle des jeunes sortant des écoles primaire et des collèges. Ils prendront en charge : (i) la poursuite des études d'identification des filières démarrées dans le cadre du PEPT ; (ii) l'élaboration des programmes des nouvelles filières, de la programmation des surfaces des centres de formation à construire et des spécifications de leurs équipements ; et (iii) la formation, entre 2008 et 2010, de 506 formateurs dont la formation pédagogique sera assurée par l'Ecole Normale des Professeurs de l'Enseignement Technique et Professionnel, dont les capacités seront adaptées.

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Montant : 0,25 millions d'USD

Financement : FC-PSE

Objectif et procédures principales :

Le PSE appuiera la poursuite de l'implantation des nouveaux cursus de formation de l'Institut Supérieur des Sciences de l'Education de Guinée, qui forment les professeurs des collèges et des lycées ainsi que les professeurs d'écoles normales.

COMPOSANTE GESTION

Montant : 9,99 millions d'USD

Financement : Budget Etat, FC-PSE, FKDEA, BID3, JICA, FAD4, FSD, PACV, PDU, Plan Guinée

Objectif :

L'objectif de cette composante est de renforcer la gestion du secteur, aussi bien au niveau central qu'au niveau régional et préfectoral.

GESTION DECONCENTREE

Montant : 7,51 millions d'USD

Financement : FC-PSE

Objectif et procédures principales :

Ce volet du PSE renforcera la capacité et les moyens de la gestion déconcentrée du secteur par trois types d'intervention : (i) l'élaboration et le suivi concerté entre les responsables de l'administration de l'éducation et leurs partenaires sociaux, techniques et financiers locaux des plans d'activités budgétisés ; (ii) la mise à niveau des bâtiments et des équipements des administrations déconcentrées ; et (iii) la mise en œuvre du Plan de Renforcement des Capacités au niveau des Inspections Régionales, des Directions Préfectorales, des Délégués Sous Préfectoraux de l'Education Elémentaire et des Etablissements d'enseignement. L'élaboration du PRC est appuyée par la GTZ et devrait s'achever au cours du deuxième trimestre 2008.

GESTION CENTRALE

Montant : 2,48 millions d'USD

Financement : FC-PSE

Objectif et procédures principales :

L'appui au renforcement de la gestion centrale vise les quatre objectifs suivants :

- La mise en place effective du système de suivi évaluation du programme tel que défini dans le « Guide de suivi évaluation du PSE ». Le budget inclut l'acquisition d'équipements, la formation des responsables du système et les frais récurrents ;
- La poursuite de l'amélioration de la gestion des ressources humaines du secteur. Les actions appuyées par l'IDA au cours du PEPT ont permis de développer un fichier personnel comportant des informations sur la masse salariale qui représente environ 80 pour cent du budget sectoriel. Ce fichier a été implanté au niveau des IRE. Les financements du PSE permettront d'assurer la maintenance de ce fichier, qui servira de base au dialogue avec le Ministère des Finances ;
- La définition d'une stratégie et l'élaboration d'un plan de communication interne et externe du MENRS comprenant l'utilisation de l'internet. Il s'agira de renforcer la communication entre le MENRS et ses partenaires techniques et sociaux (bénéficiaires, parents d'élèves, syndicats d'enseignants, société civile et enseignement privé) sur les objectifs et les stratégies sectoriels et les résultats du PSE. Au niveau interne, le partage

d'informations sur les contenus, les méthodes, les procédures et les données de l'éducation renforceront les synergies des acteurs ;

- L'appui au pilotage et à la coordination du PSE assurée par la Coordination Nationale du PSE en lui apportant les ressources nécessaires à son équipement et à son fonctionnement, à la formation de son personnel, ainsi que le financement des auditeurs financiers et techniques externes et des autres prestataires de services requis pour le suivi du programme.

CHAPITRE 4 : MÉCANISMES, PROCÉDURES ET OUTILS DE MISE EN ŒUVRE

106. Dans cette section, sont abordés les dispositifs relatifs à l'exécution, au pilotage, à la coordination et au suivi du PSE.

107. Il convient de rappeler que l'approche programme a été initiée depuis l'EPT1, malgré quelques difficultés d'articulation au niveau des trois départements ministériels d'alors en charge de l'éducation. Cette approche, poursuivie dans un contexte d'unicité de l'administration du système, est maintenant bien comprise par les cadres et gestionnaires du secteur et ceux des ministères partenaires (le Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan, le Ministère de la Fonction Publique et celui en charge de la Petite Enfance), ainsi que par les PTF.

108. En vue d'une maximisation des ressources humaines, financières et matérielles, l'approche programme dans laquelle doivent s'inscrire, à terme, les activités de tous les intervenants du secteur (Etat, Collectivités Territoriales, PTF, Communautés bénéficiaires, ONG, Associations et Secteur privé) contribue au renforcement des zones de synergie possible. Ladite approche reste aussi de mise quant à l'élaboration, l'approbation et la révision des documents stratégiques, opérationnels et budgétaires de référence du PSE.

4.1. Cadre Partenarial

109. L'option d'une démarche partenariale découle de l'approche programme. Les principales motivations du Cadre de Partenariat, élaboré avec la participation des PTF et traduisant la volonté de tous les signataires d'appuyer la mise en œuvre du PSE sont : (i) de partager une vision commune du développement de l'éducation et des objectifs majeurs ; et (ii) d'adopter des procédures harmonisées de pilotage et de coordination stratégique, de planification, programmation et budgétisation des activités, de coordination opérationnelle et d'exécution des activités, de suivi et évaluation, y compris les indicateurs de résultats du PSE et des revues conjointes. Ce cadre partenarial est en cours de signature par le Gouvernement et les Partenaires qui y souscrivent.

110. Aussi, il convient de mentionner que la Guinée a développé depuis 2002 une pratique de concertation à travers des réunions techniques périodiques entre les autorités du secteur de l'éducation et les PTF d'une part, et d'autre part, des revues conjointes du programme. Par ailleurs, un Chef de file des PTF joue un rôle important dans la coordination des bailleurs et dans l'interface entre les partenaires et le Gouvernement.

4.2. Fonds Commun

111. Dans l'esprit de la Déclaration de Paris 2005 relative à l'harmonisation de l'aide, on prévoit la simplification et la mise en cohérence des procédures de gestion des appuis de financement de l'éducation par les pays et organismes qui participent au Fonds Commun. Dans le cas guinéen, certains PTF ont décidé, avec le Gouvernement, dans l'esprit des Accords de Paris, d'étendre cette harmonisation aux procédures de gestion de leurs

financements en les regroupant dans un Fonds Commun affecté au Programme Sectoriel de l'Education (le « **FC-PSE** ») et doté de procédures spécifiques. Il s'agit de l'AfD, la KfW, la GTZ et la Banque mondiale qui, en tant qu'opérateur du Fonds Catalytique⁸ ont déjà annoncé leur adhésion à cette nouvelle initiative.

112. Les procédures de gestion et de suivi du FC-PSE sont décrites dans la deuxième partie du Manuel d'Exécution du PSE. Chaque Bailleur souscrivant au Fonds commun est sur le point de signer avec le Gouvernement une convention particulière pour l'octroi d'un crédit, d'un prêt ou d'une subvention, destiné à contribuer au financement du PSE par le canal du FC-PSE.

113. La Lettre d'Entente au FC indique les principes et les modalités adoptés par les Bailleurs et le Gouvernement pour le fonctionnement du FC-PSE et leur collaboration dans ce cadre. Elle décrit l'entente des Signataires en ce qui concerne les modalités d'imputation, de décaissement, de comptabilisation, de passation des marchés et de suivi/évaluation du FC-PSE.

114. Les procédures et mécanismes décrits dans la Lettre sont complétés par l'ensemble des règles et procédures à suivre pour l'exécution du PSE en matière administrative, financière, comptable, de passation des marchés et de suivi évaluation, qui sont comprises notamment dans les documents suivants : (i) le Manuel d'Exécution du PSE dont la deuxième partie est consacrée au FC-PSE ; (ii) le Manuel des Procédures Financières et d'Acquisition du FC-PSE ; (iii) le Guide de Suivi Evaluation du PSE ; et (iv) tous les autres manuels et guides de procédures indiqués dans le ME-PSE.

4.3. Pilotage du secteur et du Programme

115. Avec la fusion des trois anciens ministères en charge de l'éducation en un seul Département, le pilotage institutionnel du secteur est rendu plus cohérent. Sous ce rapport et pour une gestion efficiente, il est prévu une restructuration des services centraux et déconcentrés de l'éducation avec des tableaux de bords à chaque niveau d'exécution (central, préfectoral et écoles). Pour le pilotage du PSE, le principe de la responsabilité commune mais différenciée est de mise. Ce qui revient à promouvoir la gestion du système éducatif par le biais de la participation des communautés et du secteur privé à côté des pouvoirs publics. Autrement dit, on escompte le renforcement de l'implication des Associations des Parents d'Elèves et Amis de l'Ecole dans la prise de décision, la mobilisation et la gestion des ressources destinées aux écoles.

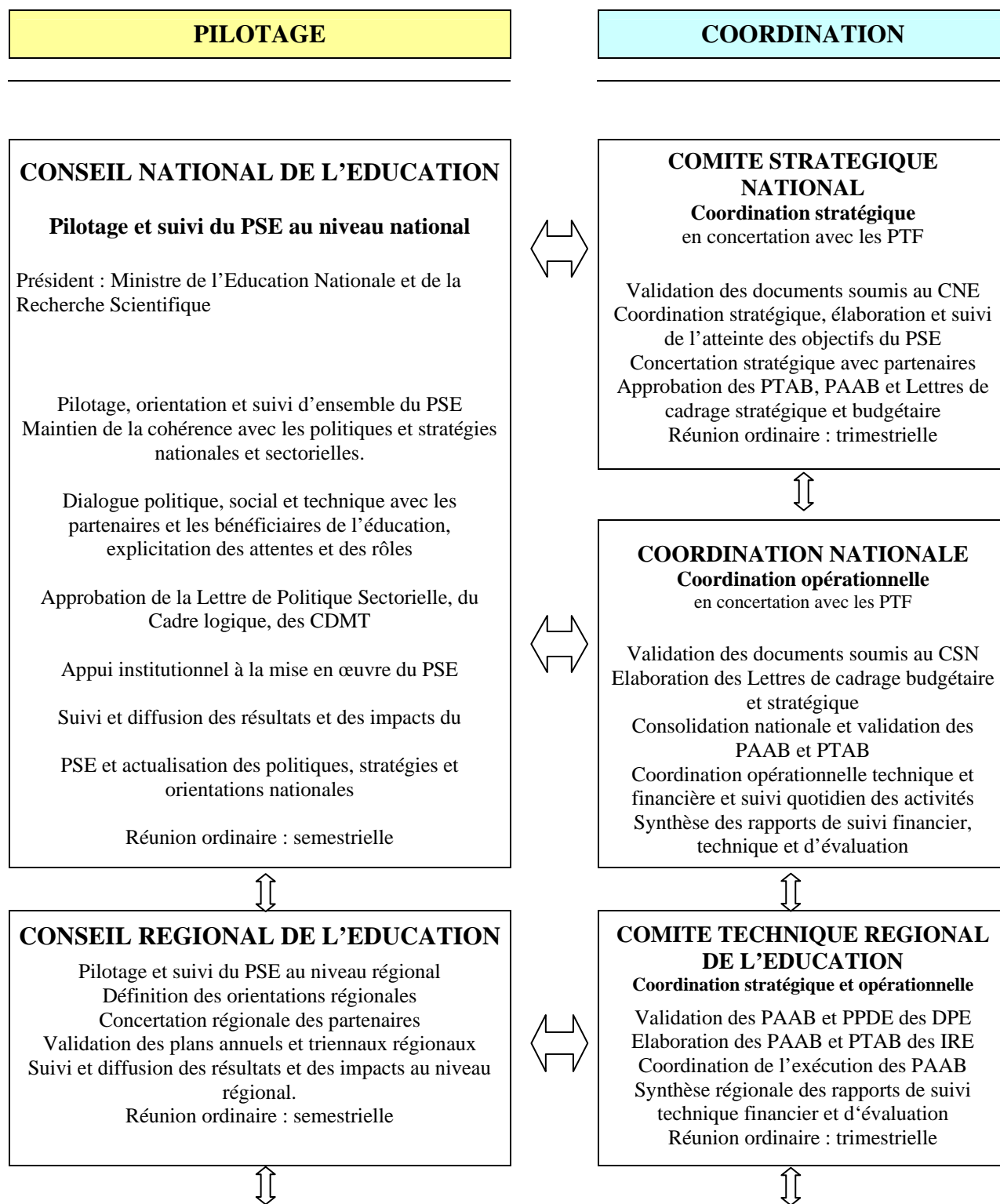
116. Des organes sont constitués pour le pilotage : (i) le Comité National de l'Education (CNE) dont la mission est d'approfondir le dialogue et de renforcer la concertation et la coordination avec les partenaires techniques, financiers et sociaux ; et (ii) le Comité Régional de l'Education (CRE) et le Comité Préfectoral de l'Education (CPE) sont les relais du CNE au niveau local.

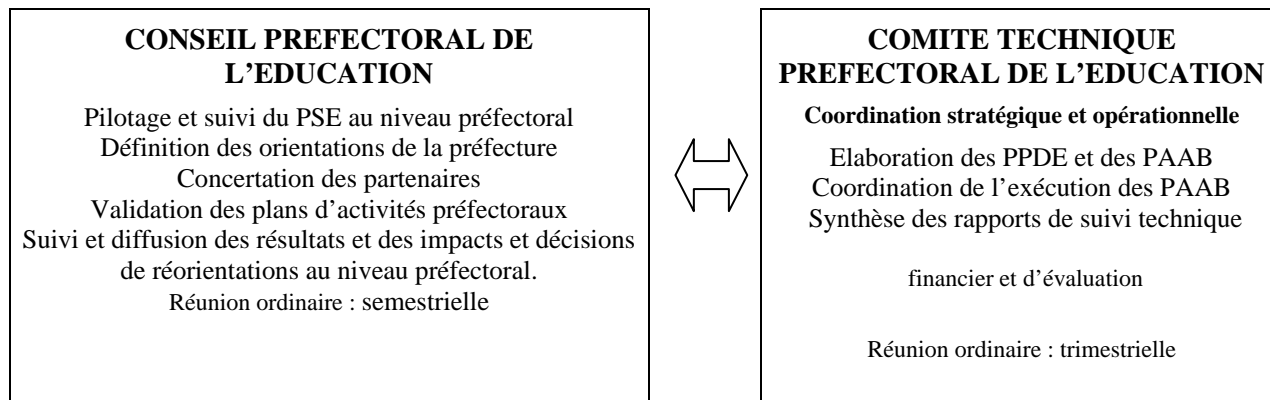
117. Un Comité stratégique national (CSN) est appuyé, dans ces différentes missions, par une Cellule de Coordination Nationale du PSE (CN/PSE). La coordination technique au niveau local est assurée par les services déconcentrés de l'éducation.

⁸ *Le Fonds Catalytique mis en place en 2004 par la communauté internationale est une facilité de financement accessible aux pays qui ont adhéré à l'IMOA-EPT et qui après appel aux bailleurs de fonds continuent à avoir un écart de financement de leur PSE.*

118. Le tableau ci-dessous illustre le schéma organisationnel du pilotage et de la coordination du PSE.

Tableau 4 : Dispositif de pilotage et coordination du PSE





119. Dans la logique de consultation, de concertation et d'implication des partenaires nationaux et extérieurs, une stratégie de marketing social conséquente s'appuyant sur un plan de communication du secteur a été élaborée.

4.4. Manuel d'Exécution du PSE

120. Le Manuel d'exécution (ME) du PSE précise : (i) les procédures de programmation et de suivi de la partie I de ce manuel s'appliquant à tous les concours du secteur (les PTF signataires du cadre partenarial) ; alors que (ii) les procédures spécifiques de la 2^{ème} partie du manuel d'exécution s'appliquent au FC.

121. Pour d'une part, la mise en cohérence aux différents niveaux et sous-secteurs, et d'autre part, une utilisation efficace et efficiente des ressources mises à disposition, plusieurs outils de gestion ont été retenus. Il s'agit en particulier : (i) de la Lettre de cadrage stratégique et budgétaire ; (ii) de la base de données budgétaires et de l'annuaire statistique ; et (iii) du Manuel d'exécution, qui sera complété par d'autres manuels spécifiques.

4.5. Revues et Evaluations

122. Le PSE fera l'objet d'évaluations et de revues périodiques conduites par le Gouvernement et les PTF (c'est ainsi qu'il est prévu au moins une revue sectorielle par an, avant la fin du premier semestre). Chaque mois, la Coordination des PTF tiendra une réunion de concertation avec la Coordination nationale du PSE. Les Revues annuelles sont précédées de supervisions conjointes. Enfin, le PSE fera également l'objet d'une évaluation externe organisée à la troisième année de sa mise en œuvre.

CONCLUSIONS - PERSPECTIVES

123. Une étape importante a été franchie suite à l'élaboration du nouveau PSE à partir de la LPSE, dont les principales orientations ont été appréciées du point de vue de leur soutenabilité financière. Les orientations stratégiques sur le long terme découlent d'un processus participatif et technique ayant une vision systémique du secteur de l'éducation. Les objectifs visés au primaire, notamment en matière d'achèvement, sont bien fondés eu égard aux tendances de développement du système. Au niveau post primaire et jusqu'à l'enseignement supérieur, les objectifs d'accroissement de la scolarisation sont assortis d'un processus de régulation ambitieux et du développement de filières professionnelles courtes d'insertion.

124. Le Programme Sectoriel de l'Education, tel que décrit, démontre la volonté du Gouvernement de se doter d'un plan sectoriel de développement selon les critères de l'approche programme, du cadre incitatif de l'IMOA et de la soutenabilité financière. Il démontre également que sa mise en œuvre nécessite la mobilisation des ressources financières au-delà de la capacité actuelle du pays, compte tenu des contraintes macroéconomiques. La communauté internationale, qui s'est engagée à soutenir tout plan crédible d'un pays pour l'atteinte des objectifs du millénaire pour le développement concernant l'éducation, peut trouver en ce programme sectoriel un motif réel pour apporter l'appui nécessaire à sa réalisation.

125. Le ré-endorsement de la Guinée au titre de l'IMOA-EPT s'inscrira dans la réalisation de la promesse tenue par la communauté internationale à Dakar en avril 2000, qui n'a pas encore bénéficié de cette initiative, bien que faisant partie des tous premiers pays à être élus en 2002. Ce ré-endorsement permettra de combler le gap financier et faciliterait l'aboutissement rapide du processus de mise en œuvre du programme.

126. Durant l'élaboration du programme, une attention particulière a été portée sur les éléments de cohérence et de complémentarité entre les différents documents constitutifs (la LPSE, le cadre logique, le cadrage financier sectoriel et les arbitrages intra-sectoriels, le CDMT ainsi que le plan d'actions triennal). Compte tenu de la complexité et de l'ampleur de la tâche de conception d'un programme systémique, il est difficile que toutes les dimensions puissent être cernées à la fois.

127. Il s'agit notamment : (i) de la prise en compte de la lutte contre le VIH/SIDA à cause du fait que la préparation du PSE a précédé celle du second Programme multisectoriel de lutte contre le VIH/SIDA, incluant le secteur de l'éducation ; (ii) de la considération des aspects d'équité ayant trait aux critères de revenus ; (iii) des conditions d'exploitation approfondie des résultats des évaluations des apprentissages des élèves permettant d'identifier les leviers de politique sur ce point ; et (iv) de la prise en charge des aspects liés au renforcement des capacités institutionnelles, organisationnelles et individuelles aux plans national, régional et local. Ces dimensions, qui n'ont pas été suffisamment intégrées au programme, pourraient l'être à l'occasion des mises à jour des plans triennaux glissants.

128. Une condition nécessaire au démarrage du PSE est la mobilisation de l'enveloppe de ressources nationales envisagées et l'approbation des nouveaux concours financiers extérieurs annoncés, pour couvrir un besoin de 136,75 millions de dollars US, à travers le Fonds commun

(KfW : 18,3 millions d'Euros ; la GTZ : 4 millions d'Euros ; l'AfD : 12 millions d'Euros et le Fonds catalytique : 90 millions de dollars US).

129. Il est attendu que ce démarrage soit effectif dès janvier 2008. Dans ce contexte, le Gouvernement et les partenaires assureront la mise en place des modalités d'opérationnalité (les contrats et conventions de financement, les procédures fiduciaires, les organes de pilotage et de coordination, les procédures d'exécution des constructions et d'acquisition de biens et services).

Annexe 1 : Cibles du PSE pour 2015⁹

	2005	2015
Mobilisation des ressources nationales		
Pression fiscale	12,1 %	16,0 %
Priorité pour l'éducation	14,0 %	22,0 %
Ressources pour le secteur	203,515	655,286
Dépenses courantes		
Précolaire		
% Couverture	15,4 %	30,6
Nombre total d'enfants scolarisés	75 682	163 000
Nombre dans communautaire	10 575	70 000
Dépenses courantes	0,166	6,683
Base 1, Primaire		
Taux d'accès en première année (%)	75,0 %	100,0%
Proportion de redoublants (%)	8,7 %	9,0%
Taux d'achèvement (%)	55,0 %	88,0%
% élèves dans le privé	22,2 %	15,0%
Nombre d'élèves dans le public	938 371	1 924 164
Nombre d'élèves par enseignant	51,3	45,0
Nombre d'enseignants dans le public	18 308	42 826
Nombre d'enseignants permanents	7 598	5 603
Nombre d'enseignants contractuels	10 710	37 223
Rémunération des enseignants permanents (PIB/hab.)	2,4	3,3
Rémunération des enseignants contractuels (PIB/hab.)	1,2	2,9
Masse salariale enseignants (dont primes zones difficiles)	42,610	212,303
Autres dépenses courantes hors salaires enseignants (% du total)	44,2 %	34,0%
% personnel d'appui	22,5 %	13,0%
% dépenses pédagogiques	21,6 %	21,0%
Masse des autres dépenses courantes hors salaires enseignants	33,7	109,4
Dépenses courantes	76,310	327,347
Base 2. Collège		
Taux de transition 6 ^{ème} -7 ^{ème}	77,7 %	60,0 %
% de survie en cours de cycle	62,0 %	75,0 %
Proportion de redoublants (%)	15,9 %	10,0 %
Taux d'achèvement du cycle (%)	24,2 %	39,6 %
Nombre d'élèves	311 042	580 282
% d'élèves dans le privé	12,1 %	12,0 %
Nombre d'élèves dans le public	273 403	510 648
Nombre d'élèves par division pédagogique	88,9	55,0
Nombre d'enseignants dans le public	5 760	14 731
Nombre d'enseignants permanents	2 617	1 930
Nombre d'enseignants contractuels	3 143	12 802
Rémunération des enseignants permanents (PIB/hab.)	3,3	4,5
Rémunération des enseignants contractuels (PIB/hab.)	2,5	4,0
Masse salariale enseignants	22,939	84,219
Autres dépenses courantes hors salaires enseignants (% du total)	44,0 %	40,0 %
Masse des autres dépenses courantes hors salaires enseignants	18,023	56,146
Dépenses courantes	40,962	141,323
Secondaire Général. Lycée		
Taux de transition 3 ^{ème} -2 ^{nde}	92,9 %	38,0 %
% de survie en cours de cycle	41,0 %	80,0 %
Taux d'achèvement du cycle (%)	9,1 %	12,0 %
Nombre d'élèves	104 669	108 801
% d'élèves dans le privé	14,0 %	14,0 %
Nombre d'élèves dans le public	90 015	93 569
Nombre d'élèves par division pédagogique	95,0	50,0
Nombre d'enseignants dans le public	1 730	3 181

⁹ Voir la Note de Cadrage pour le PSE

Nombre d'enseignants permanents	888	655
Nombre d'enseignants contractuels	842	2 527
Rémunération des enseignants permanents (PIB/hab.)	3,3	4,5
Rémunération des enseignants contractuels (PIB/hab.)	2,5	4,0
Masse salariale enseignants	6,966	21,275
Autres dépenses courantes hors salaires enseignants (% du total)	41,0 %	45,0 %
Masse des autres dépenses courantes hors salaires enseignants	4,841	17,407
Dépenses courantes	11,806	39,311
Enseignement technique		
Nombre d'élèves	10 923	18 000
Nombre d'élèves du privé	3 127	6 000
% subvention du privé	0 %	15 %
Coût unitaire du public (PIB/hab.)	0,70	0,75
Dépenses courantes	9,989	15,769
Formation professionnelle d'insertion		
% sortants du primaire pris en formation d'insertion	0 %	20 %
Coût unitaire (PIB/hab.)	0	0,30
% sortants du collège pris en formation d'insertion	0 %	30 %
Coût unitaire (PIB/hab.)	0	0,50
Dépenses courantes	0	25,304
Formation des enseignants		
Nombre en formation	2 490	4 496
Dépenses courantes	6,304	15,389
Enseignement supérieur		
Etudiants pour 100 000 habitants	339	339
Nombre d'étudiants	29 348	38 719
Nombre d'étudiants dans le privé	2 020	8 000
Nombre d'étudiants dans le public présentiel	26 721	24 719
Nombre d'étudiants dans formule à distance	607	6 000
Coût unitaire pédagogique du public (PIB/hab.)	0,83	1,40
Coût unitaire social (PIB/hab.)	0,36	0,20
Dépenses d'administration en % des dépenses pédagogiques	21,2 %	10,0 %
Dépenses courantes pour étudiants en Guinée	50,393	74,896
Dépenses à l'étranger en % des dépenses courantes locales	6,6 %	4,0 %
Dépenses d'appui à la recherche	0	2,256
Dépenses courantes	53,712	80,148
Enseignement non formel, alphabétisation		
Dépenses courantes	4,266	16,560
Total des dépenses courantes	203,515	660,830
Gap total sur dépenses courantes		5,545
Dépenses en capital moyennes annuelles (millions \$US de 2005)		
Primaire		
Coût unitaire de construction		11 000
Nombre de salles à construire par an		2 340
Dépenses en Capital (y compris système et entretien)		31,0
Secondaire 1, Collège		
Coût unitaire de construction		12 000
Nombre de salles à construire par an		621
Dépenses en Capital (y compris système et entretien)		8,4
Secondaire 2, Lycée		
Coût unitaire de construction		12 000
Nombre de salles à construire par an		92
Dépenses en Capital (y compris système et entretien)		1,4
Autres (formation des maîtres, technique, ..)		
Dépenses en Capital (y compris système et entretien)		4,2
Total des dépenses en capital		44,9

Gap total (millions \$US de 2005)		46,2
Dépenses courantes		1,2
Dépenses en capital		44,9
Primaire		36,5
Dépenses courantes		5,5
Dépenses en capital		31,0
Hors primaire		9,7
Dépenses courantes		-4,2
Dépenses en capital		13,9

Annexe 2 : Cadre logique du PSE

Objectif général : Contribuer à l'atteinte d'une scolarisation primaire universelle tout en améliorant la qualité de l'offre éducative à tous les niveaux

Composantes	Objectifs spécifiques	Résultats attendus	Logique d'intervention	Activités	Indicateurs de performance	Echéance (PTA)	Responsable	En rapport avec ...		
ACCES	Accroître l'accès à tous les niveaux de l'éducation	<i>Les capacités d'accueil sont accrues</i>	Planif. négociée	Mise en œuvre de la carte scolaire avec les communautés	Au moins 80% des constructions conformes à la CS	1 – 3	MENRS/SSP	CL + DPE + IE		
			Contractualisation	Réalisation d'infrastructures pour tous les niveaux du système éducatif	90% prévisions dans délais	1 – 3	MENRS/SNIE	PTFs – CL – ONG		
			Contractualisation	Acquisition de mobiliers et équipements	90% prévisions dans délais	1 – 3	MENRS/SNIE			
			Sélection	Recrutement du personnel enseignant	Au – moins 95% recrues par formations initiales	1 – 3	MENRS/DRH	MEFRA – CB –		
		<i>Des approches alternatives sont mises en œuvre</i>	Recherche-Action	Mise en œuvre d'un dispositif de formation diversifiée	Au moins 4/6 composantes fonctionnelles	1 – 3	MENRS	PTF – M. Techniques		
			Recherche-Action	Implantation de nouvelles filières de formation professionnelle	+ 30% nouvelles filières		MENRS	Secteurs privé – Informel		
			Mob. sociale	Poursuite des programmes genre et équité	Résorption d'un 1/3 du gap par PAT	1 – 3	CNE	APEAE – ONG – CL		
			Marketing socio-administratif	Mise en œuvre des programmes d'éducation spéciale	Croît de 20% / PTA	1 – 3	???	UNICEF – ONG		
		QUALITE	Améliorer la qualité de l'éducation	<i>La formation initiale et continue des enseignants est mieux assurée</i>	Planif. concertée	Implantation des nouveaux programmes de formation des formateurs	Au moins 75 % formateurs concernés	1- 2	MENRS	Entreprises
					Contractualisation	Equipement en intrants pédagogiques des structures de formation	90% prévisions dans délais	1 – 2	MENRS	MF – PTF
Form. diplômante	Formation académique et professionnelle des candidats recrutés				Au moins 95% de taux de réussite	1 – 3	MENRS/DT	MEFP – M. Techniques		
Form. qualifiante	Formation continue des enseignants				Au moins 80% des enseignants	1 – 3	MENRS/SNFP P	PTF – IRE – DPE – DSEE		
<i>Un meilleur suivi de l'enseignement apprentissage est assuré</i>	Suivi évaluatif			Mise en œuvre d'un plan annuel de suivi /encadrement des enseignants	Au moins 80% enseignants encadrés	1 – 3	DSEE	IRE – DPE		
	Recherche-Action			Evaluation périodique des performances des apprenants et enseignants	Au + 2 / durée PSE	1 – 3	CNCESE			
	Form. Qualifiante			Formation en mesure et évaluation des enseignants et encadreurs	6 sessions	1- 2	ISSEG	CNCESE		

			Form. diplômante	Formation de nouvelles cohortes d'inspecteurs d'enseignement	120 du primaire et secondaire	1 – 3	ISSEG	IGE
GESTION	Renforcer le dispositif de gestion du système éducatif	<i>Une meilleure allocation des ressources est réalisée</i>	Planif. stratégique	Mise en œuvre d'un plan stratégique de développement du secteur	PSE adopté et mis en œuvre	1 – 3	MENRS	PTF et autres partenaires
			Lobbying	Mobilisation de ressources diversifiées	Au moins 90% des prévisions mis à disposition	1 – 3	CN/PSE	MEFP
			Planif./Gestion participat.	Mise en place d'un système des gestions des ressources humaines	1 fichier unifié et fonctionnel	1	DRH	MFP – MEFP
			Mob. sociale	Mise en œuvre des plans locaux de développement de l'éducation	38 PPDE /PCDE	1 – 2	DPE	IRE – CDMT - SSP
		<i>Un mécanisme de suivi du rendement au système est mis en place</i>	Négociation admin. + Décision	Mise en place d'une structure de suivi-évaluation	1 Cellule suivi-évaluation PSE fonctionnelle	1	CN/PSE	PTF – MEFP
			Recherche-Action	Elaboration d'outils de suivi et évaluation du rendement du système	1 évaluation du système	2	CN/PSE	MEFP – PTF – autres partenaires
			Concertation admin.	Mise en place d'un cadre de concertation au sein du MENRS	1 concertation / trimestre	1 – 3	SG/MENRS	CN/PSE – DT
			Mob. sociale	Mise en place d'une stratégie de communication	1 plan com fonctionnel mis en œuvre	1 – 3	SNIDA	CN/PSE - Médias

Annexe 3 : Domaines d'intervention des PTF au cours de l'EPT 1 (2002-2007)

DOMAINES D'INTERVENTION	NIVEAUX/VOLETS	PARTENAIRES
ACCES : CONSTRUCTION ET EQUIPEMENT D'INFRASTRUCTURES SCOLAIRES	PRÉSCOLAIRE	UNICEF, IDA
	PRIMAIRE	AFD/AEA, UE (PASEB), IDA, KFW, PLAN GUINÉE, BAD, JICA, BID
	SECONDAIRE	PLAN GUINÉE, IDA, FSD, BAD, JICA, FKD
	ENSEIGNEMENT TECHNIQUE, Y COMPRIS ENI	ACDI, IDA, BAD, JICA
QUALITÉ	FORMATION INITIALE DES ENSEIGNANTS DU PRIMAIRE	USAID, IDA, UNESCO
	FORMATION CONTINUE DES MAITRES	GTZ, AEA, PLAN GUINÉE, UNICEF, IDA
	PROJETS D'ECOLES PRIMAIRES	IDA, UE, AFC/AEA
	PROJETS D'ECOLES SECONDAIRES	IDA
	RÉNOVATION CURRICULAIRE	IDA, USAID, AEA
	PÉDAGOGIE CONVERGENTE	IDA, AEA, SCHOOL-TO-SCHOOL (USA)
	STRATÉGIE D'ENSEIGNEMENT MULTIGRADE	IDA, USAID, AEA
	MANUELS SCOLAIRES	IDA, UNICEF, USAID, BAD
	SANTÉ SCOLAIRE	IDA, UNICEF, PAM
	ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL	ACDI, IDA
	ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE TECHNIQUE	IDA, COOP. FRANÇAISE
	ALPHABÉTISATION ET EDUCATION NON FORMELLE	IDA, UNICEF
GESTION	GESTION DÉCENTRALISÉE	USAID, AFD, UE, AEA
	PARTICIPATION COMMUNAUTAIRE	USAID, IDA, UNICEF, AEA, PLAN GUINÉE
	STATISTIQUE ET PLANIFICATION	USAID, IDA, GTZ, UNESCO

RÉPUBLIQUE DE GUINÉE
Travail – Justice - Solidarité



C A D R E D E P A R T E N A R I A T

ENTRE

**LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**

ET

**SES PARTENAIRES
TECHNIQUES ET FINANCIERS**

**POUR LA MISE EN ŒUVRE DU
PROGRAMME SECTORIEL DE
L'ÉDUCATION
(PSE)**

SEPTEMBRE 2007

CADRE DE PARTENARIAT

ENTRE

Le Gouvernement de la Guinée («Gouvernement») représenté par le Ministre de l'Education Nationale et de la Recherche Scientifique («**MENRS**») et par le Ministre de l'Economie, des Finances et du Plan («**MEFP**»);

Et,

Les Partenaires Techniques et Financiers («**PTF**»), listés parmi les Signataires ;

(Ci-après collectivement, les «**Signataires**»)

CONTEXTE

Le développement de l'éducation, notamment de l'éducation de base, est l'un des éléments fondamentaux de la stratégie guinéenne de réduction de la pauvreté.

La mise en oeuvre du développement de l'éducation évolue vers une approche programme visant l'ensemble des activités du secteur tout en conservant la priorité à l'éducation de base. Le Gouvernement s'est engagé dans cette démarche dès la préparation du Programme Education pour Tous (PEPT) qui a démarré en 2001, et en présentant une requête pour bénéficier de la Procédure Accélérée en faveur de l'Éducation Pour Tous (Fast Track Initiative).

Le Gouvernement a renforcé cette approche sectorielle de même que la concertation avec l'ensemble des PTF pour la préparation et la finalisation des nouveaux documents de base du secteur. Il s'agit de la Lettre de Politique Sectorielle de l'Education de 2007, du Cadre Logique de l'Education de 2007 et du Programme Sectoriel de l'Education (PSE), programme triennal glissant dont le premier débute en 2008.

Ce cadrage du secteur éducation est cohérent avec les Objectifs Du Millénaire (Dakar 2000) et avec le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP2), approuvé en juillet 2007, qui lui fixent, entre autres, pour objectifs principaux, le « développement des services de base et l'accès équitable à ces services ».

Les trois objectifs de développement retenus pour le secteur sont :

- l'accroissement de l'accès,
- l'amélioration de la qualité et
- le renforcement de la gestion.

OBJET

Le Cadre de Partenariat traduit la volonté et l'intention des signataires de contribuer à l'élaboration, au pilotage, au financement, à l'exécution et au suivi - évaluation du PSE selon des procédures harmonisées, définies et révisées d'accord parties. Il conforte le leadership du Gouvernement dans la conduite du développement de l'éducation en Guinée. Il n'a pas de valeur juridique.

L'approche sectorielle et l'harmonisation progressive des procédures, développées par le Gouvernement et les PTF, visent à renforcer la cohérence et la complémentarité des activités du PSE ainsi que la coordination et l'efficacité de ses acteurs.

CADRE GENERAL DE MISE EN ŒUVRE DU PSE

Le cadre général de la mise en œuvre du PSE est décrit dans le Manuel d'Exécution du PSE (ME-PSE).

Les PTF signataires du Cadre de Partenariat approuvent, avant sa mise en vigueur, la première partie du ME-PSE qui décrit l'exercice concerté des fonctions suivantes :

- pilotage et coordination stratégique ;
- planification, programmation et budgétisation des activités ;
- coordination opérationnelle,
- supervision et exécution des activités, aux niveaux central, régional et périphérique ;
- suivi et évaluation.

Le cadre général de mise en œuvre du PSE est complété par des manuels et des guides spécifiques décrivant de manière détaillée les procédures de mise en œuvre de sous composantes ou de volets du PSE. Il s'agit soit de procédures élaborées, expérimentées et amendées en concertation avec les PTF qui ont appuyés les volets concernés au cours du précédent programme : le PEPT ; soit de procédures à formaliser en regard des résultats obtenus avec les différents modes opératoires expérimentés par le PEPT.

Tous ces manuels, qui concourent à l'harmonisation des procédures de mise en œuvre du PSE, sont approuvés et mis en vigueur par le Gouvernement après l'approbation des PTF signataires du Cadre de Partenariat. Ils sont révisables à la demande de tout signataire du Cadre de Partenariat. Les révisions sont conduites par la Coordination Nationale du PSE en collaboration avec le responsable du volet concerné. Elles font l'objet de concertation entre les Signataires afin d'obtenir le plus large consensus.

La liste des manuels spécifiques du PSE est en [Note1](#).

Les procédures de gestion financière et de gestion des acquisitions du Fonds Commun du PSE ne sont pas couvertes par ce Cadre de Partenariat. Elles sont décrites dans la Deuxième partie du ME-PSE et exposées dans la Lettre d'entente

entre le Gouvernement et les PTF qui ont décidé de faire transiter leur contribution financière par le Fonds Commun du PSE.

L'utilisation du Fonds Commun du PSE est ouverte à tous les PTF signataires du Cadre de Partenariat.

DISPOSITIONS SPECIFIQUES DE MISE EN OEUVRE

Pilotage

Des instances de pilotage nationale (Conseil National de Pilotage de l'Education – CNPE), régionales (Comités Régionaux de Pilotage de l'Education – CRPE) et préfectorales (Comités Préfectoraux de Pilotage de l'Education – CPPE), associant les Signataires et la société civile, sont créées pour définir les orientations politiques et stratégiques ainsi que pour effectuer le suivi évaluation du PSE. Ces instances approuvent les Cadres de Dépenses à Moyen Terme de l'Education, elles traitent des questions nécessitant des décisions interministérielles et assurent la cohérence des interventions des PTF avec les objectifs et les procédures du PSE.

Coordination stratégique et opérationnelle

La coordination stratégique est du ressort du Comité Stratégique National du PSE dirigé par le Secrétaire Général du MENRS qui comprend des représentants du Ministère de l'Economie et des Finances, du Ministère en Charge de la Fonction Publique et des PTF en tant qu'observateurs.

Des instances similaires, effectuent la coordination stratégique et opérationnelle du PSE au niveau régional : le Comité Technique Régional de l'Education et au niveau préfectoral : le Comité Technique Préfectoral de l'Education.

La coordination opérationnelle au plan national relève de la Coordination Nationale du PSE rattachée au Secrétaire Général du MENRS.

Ces instances définissent les stratégies, valident les Cadres de Dépenses à Moyen Terme des régions et des préfectures, approuvent les PAAB des structures de leur ressort, elles analysent les progrès enregistrés, identifient les obstacles et les blocages à l'atteinte des objectifs du PSE et proposent des solutions de médiation.

Planification, programmation et budgétisation des activités

Le MENRS établit, chaque année, une programmation triennale (CDMT) et annuelle (PAAB) technique et financière pour la mise en oeuvre du PSE. La programmation et la budgétisation des activités sont revues conjointement par les MENRS et les PTF avant leur discussion avec le Ministère de l'Economie des Finances et du Plan et leur adoption par l'Assemblée Nationale. Les incidences d'éventuels amendements de la programmation budgétaire sont examinées par les Signataires.

Toutes les dépenses du secteur éducatif, et en particulier celles relevant de l'appui des PTF, s'inscrivent dans la programmation triennale à horizon glissant du PSE, et visent la réalisation des objectifs du PSE tels que convenus entre les Signataires et

consignés dans la Lettre de Politique Sectorielle de l'Education de 2007 et dans le Cadre Logique du PSE.

Les PTF communiquent les enveloppes indicatives puis les enveloppes définitives de leurs contributions ainsi que leurs points d'applications dans le respect du calendrier général de budgétisation du PSE.

Exécution des activités

Pour l'exécution de leurs appuis les PTF utilisent, dans la mesure du possible, les structures du MENRS, chacune suivant ses attributions réglementaires, ainsi que les procédures de mise en œuvre du PSE.

Les PTF apportent au MENRS un accompagnement et des appuis techniques et financiers pour la mise en oeuvre des actions programmées en vue de l'atteinte des résultats et des objectifs du PSE.

Les PTF accompagnent le MENRS dans la décentralisation de la mise en oeuvre du PSE par le transfert de responsabilités et le transfert des moyens humains, matériels et financiers subséquents aux niveaux régional, préfectoral et sous-préfectoral et par l'allocation de ressources aux utilisateurs finaux (établissements d'enseignement et de recherche).

Missions conjointes de suivi évaluation

Un système de suivi évaluation du PSE est mis en place. Son fonctionnement est détaillé dans un « Guide de suivi évaluation du PSE » dont les termes sont soumis à l'approbation des PTF signataires du Cadre de Partenariat.

Des indicateurs synthétiques de suivi évaluation du PSE, sont retenus de manière concertée par l'ensemble des Signataires du Cadre de Partenariat. La version 2008 de ces indicateurs est en [Note 2](#).

Les revues conjointes Gouvernement – PTF regroupent au moins une fois par an l'ensemble des Signataires. Ils examinent au cours de ces revues : les résultats du PSE sur la base des rapports d'avancement technique et financier, des rapports d'audit et des rapports de suivi évaluation préparés par le MENRS. Cet examen est complété par des rencontres avec les responsables, les acteurs et les bénéficiaires du PSE et par des visites de terrain.

La programmation et la budgétisation des activités futures (CDMT et PAAB).

La CN/PSE s'assure que l'ensemble des rapports du PSE ont été transmis aux PTF au moins quinze jours avant les revues conjointes.

Le MENRS et les PTF fixent d'un commun accord, et en temps voulu, le calendrier final, le programme et la composition des missions de revue conjointe. Le calendrier prévisionnel des revues conjointes est en [Note 3](#).

Ces revues conjointes doivent remplacer progressivement les missions de suivi/évaluation spécifiques à chaque PTF.

Coordination des PTF

Les PTF et le MENRS cooptent, pour une période minimale de deux ans, un PTF qui exerce la mission de Chef de File pour assurer la coordination des PTF.

Le Chef de File organise et coordonne les rencontres entre les PTF et entre le Gouvernement et les PTF. Il veille à la qualité des communications entre les PTF, entre les PTF et Gouvernement et entre les PTF et les autres parties prenantes de l'éducation.

Les termes de référence du Chef de File des PTF sont validés par les Signataires.

Communications entre les Signataires

Le Gouvernement et les PTF veillent à communiquer à tous les autres Signataires, toutes informations qu'ils jugent utiles à l'amélioration de leurs participations à l'atteinte des objectifs du PSE. Ils répondent aux demandes raisonnables et justifiées d'information des autres Signataires. Dans ce cadre :

- les PTF qui assurent la gestion de leur financement remettent, une fois par semestre, à la CN/PSE des Etats financiers sous des formats standard définis par la CN/PSE aux fins de la consolidation des budgets sectoriels (état des engagements et des décaissements par nature de dépenses et par centre de coût) ;
- le CSN, en retour, diffuse les Etats Financiers semestriels et annuels consolidés du PSE au sein du Gouvernement et auprès des PTF ;
- chaque PTF informe sans délai le Gouvernement et les autres PTF sur toute modification concernant ses interventions et/ou, sur toute suspension ou cessation de son appui au PSE ;
- le CSN informe les PTF sur les activités des intervenants du PSE non représentés en Guinée ;
- le CSN informe par tout moyen et sans délai les PTF de toute modification des plans d'activités qu'ils ont approuvés en vue de requérir, le cas échéant, leur approbation ;
- le CSN prend par ailleurs toute initiative qu'il juge nécessaire pour convoquer des réunions dans le cadre du suivi de l'exécution du PSE ;
- le CSN assure la diffusion des rapports d'analyse du secteur (RESEN, par exemple) et des études d'évaluation spécifiques du PSE ;
- chacun des Signataires peut saisir le CSN afin qu'il organise une séance *ad hoc* d'information et de communication sur un sujet défini.

DISPOSITIONS FINALES

La signature du Cadre de Partenariat concrétise la volonté du Gouvernement et des PTF de mettre en œuvre de manière concertée le PSE. Tout amendement ou toute modification du présent document doit être fait d'un commun accord.

Ce Cadre de Partenariat est adopté pour toute la durée du PSE.

Tout nouveau PTF désirant accompagner la mise en œuvre du PSE est invité à souscrire au Cadre de Partenariat en signant le présent document. Les autres PTF en seront avisés par le CSN.

Le fonctionnement du partenariat entre les Signataires est assujéti à une évaluation continue incluse dans les termes de référence des revues conjointes Gouvernement - PTF du PSE. Les conclusions et recommandations de l'évaluation du partenariat seront insérées dans l'aide-mémoire élaboré à l'issue de ces revues.

Fait à Conakry, le

**Pour le Ministère de l'Economie des
Finances et du Plan**

**Pour le Ministère de l'Education Nationale
et de la Recherche Scientifique**

**Pour l'Ambassade de la République
Fédérale d'Allemagne**

Pour l'Ambassade de France

**Pour l'Ambassade des Etats Unis
d'Amérique**

Pour l'Ambassade du Japon

Pour l'Ambassade du Canada

Pour la Délégation de l'Union Européenne

Pour l'Ambassade de l'Arabie Saoudite

Pour l'Ambassade du Koweït

Pour l'UNICEF

Pour le P.A.M.

Pour l'UNESCO

Pour la Banque Mondiale

**Pour la Banque Islamique de
Développement**

**Pour la Banque Africaine de
Développement**

Pour la K.F.W.

**Pour l'Agence Française de
Développement**

Pour l'U. S. A .I. D.

Pour la G.T.Z.

**Pour le Fonds Koweitien de
Développement Arabe**

Pour la J.I.C.A.

**Pour le Fonds Saoudien de
Développement**

NOTE 1 : MANUELS ET GUIDES SPECIFIQUES DU PSE

DESIGNATION	ETAT
Le « Manuel des Procédures Financières et d'Acquisition du Fonds Commun du PSE ». Il détaille, pour les responsables et les personnels spécialisés des centres de gestion, les procédures financières, comptables et de contrôle interne applicables aux ressources du FC-PSE ainsi que les procédures appropriées pour les acquisitions de biens et services financées par ce Fonds.	A élaborer
Le « Guide des Procédures de Gestion des Subventions aux Ecoles et aux DSEE ». Il indique les procédures de gestion de la subvention du Plan Triennal de Développement de l' Ecole, de la subvention de fonctionnement des DSEE, de la subvention du Plan Triennal de Formation Continue des maîtres au sein des DSEE, et de la subvention transitoire de fonctionnement allouée aux écoles n'ayant pas de PTDE.	Elaboré
Le « Guide de Gestion des Manuels Scolaires » détaille les procédures d'acquisition et de distribution des manuels au niveau central, et leur gestion et maintenance au sein des écoles.	A réviser
Le « Manuel des Procédures pour l'Alphabétisation Fonctionnelle et les Centres NAFA » définit les types d'alphabétisation et les publics cible correspondant, les procédures de recours aux ONG et aux opérateurs d'alphabétisation dans le cadre de l'option du « faire faire »	Elaboré
Le « Manuel des Procédures de Construction Scolaire par Maîtrise d'Ouvrage Déléguée (MOD) aux ONG » présente les procédures et les documents type de sélection des ONG par le Maître d'Ouvrage, la convention type de Maîtrise d'ouvrage déléguée, le marché type entre les ONG et les entreprises et le modèle de contrat entre les ONG et les bureaux d'études techniques.	Elaboré
Le « Manuel des Procédures de Construction Scolaire par Délégation Communautaire » présente les procédures et les documents type lorsque la maîtrise d'ouvrage est déléguée à une Communauté.	Elaboré
Le « Manuel des Procédures du Fonds de Recherche et d'Innovation » décrit les procédures et les documents type pour les demandes de subvention de recherche, les modalités de sélection et de suivi des projets subventionnés.	Elaboré
Le « Guide de Suivi Evaluation du PSE » destiné aux responsables et aux agents de la collecte, de la saisie et de l'analyse des données du système de suivi évaluation.	A élaborer
Le « Manuel d'Elaboration des Plans Préfectoraux de Développement de l'Education » décrit le processus d'élaboration participative des PPDE sur la base des orientations de la Lettre de cadrage stratégique et budgétaire délivrée par le Comité National de l'Education.	Elaboré
Le « Manuel de Formation Continue des Enseignants du Primaire » expose les modalités d'identification des besoins, d'organisation des formations et de leur financement.	A élaborer
Le « Manuel de Formation Continue des Enseignants du Secondaire Général » indique les processus d'identification des besoins et de prise en charge des formations.	A élaborer
Les manuels d'exécution des projets d'investissements sectoriels, en cours d'exécution et qui contribuent à la réalisation du PSE.	Elaborés

NOTE 2 : INDICATEURS SYNTHETIQUES DE SUIVI – EVALUATION DU PSE

INDICATEUR	2005	2010	2012	2015
(1) Part des dépenses courantes d'éducation dans les recettes intérieures de l'Etat	14,4%	18,1%	19,6%	22%
(1) Part des dépenses courantes du primaire dans les dépenses courantes d'éducation	37%	43,7%	45%	50%
(1) Taux de scolarisation préscolaire (4-5 ans)	15,4%	22,9%	26,1%	30,6%
(1) Taux d'accès en 1 ^{ère} année du primaire	75%	88%	93%	100%
(1) Taux d'achèvement du cycle primaire (accès en CM2)	55%	71%	77%	88%
(1) Taux de transition du primaire au collège	78%	65%	60%	60%
(1) Taux brut de scolarisation au Collège	38%	44%	45%	51%
(1) Taux de transition du collège au lycée	93%	66%	56%	40%
(1) Taux brut de scolarisation au Lycée	20%	20%	18%	16%
(1) Nombre d'élèves en ETEFP pour 100 000 habitants	126	203	301	495
(1) Nombre d'étudiants pour 100 000 habitants	339	441	400	339
(2) Taux d'alphabétisation des adultes	35%	50%		
dont femmes		40%		
(3) Indice de parité filles/garçons au primaire	0,81	0,92	0,97	1
(3) Indice de parité filles/garçons au secondaire général (collège et lycée)	-	0,66	0,74	0,84
(4) Elèves de 4 ^{ème} année ayant un niveau acceptable en français	50%		53%	
(4) Elèves de 4 ^{ème} année ayant un niveau acceptable en calcul	51,4%		57%	

Sources :

- (1) Simulation financière à l'horizon 2015 scénario 4 du 20 septembre 2007
- (2) Service National d'Alphabétisation / MENRS
- (3) Service des Statistiques et de la Planification / MENRS
- (4) Cellule Nationale de la Coordination et de l'Evaluation du Système Educatif / MENRS

NOTE 3 : CALENDRIER DES REVUES CONJOINTES GOUVERNEMENT – PTF

Année de référence	Activité	2 0 0 7			2 0 0 8					2 0 0 9					2 0 1 0																						
		septembre	octobre	novembre	décembre	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre								
2008	Approbation CDMTE																																				
2008	Validation PAAB																																				
2008	Examen Loi de Finances et approbation PAAB																																				
2008	Revue annuelle conjointe Gouvernement PTF																																				
2009	Approbation CDMTE																																				
2008	Remise Rapports de suivi du premier Semestre																																				
2009	Validation PAAB																																				
2009	Examen Loi de Finances et approbation PAAB																																				
2008	Remise Rapports de suivi annuels																																				
2009	Revue annuelle conjointe Gouvernement PTF																																				
2010	Approbation CDMTE																																				
2009	Remise Rapports de suivi du premier Semestre																																				
2010	Validation PAAB																																				
2010	Examen Loi de Finances et approbation PAAB																																				
2009	Remise Rapports de suivi annuels																																				
2010	Revue annuelle conjointe Gouvernement PTF																																				
2011	Approbation CDMTE																																				
2010	Remise Rapports de suivi du premier Semestre																																				

- Notes :
- 1 - L’approbation des CDMT Education par les PTF est faite au cours de la revue conjointe ou à sa suite.
 - 2 – Les Rapports de suivis comprennent les Rapports d’avancement physique et les Rapports d’exécution financière.
 - 3 – Les Rapports trimestriels relatifs à la gestion du Fonds Commun sont transmis aux PTF qui y contribuent.